

ALLIANZ EURO HIGH YIELD

29.12.2023

RAPPORT ANNUEL

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT
FRANÇAIS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	5
Rapport d'activité	15
Rapport du commissaire aux comptes	36
Bilan actif	40
Bilan passif	41
Hors-bilan	42
Compte de résultat	43
Règles et méthodes comptables	44
Evolution de l'actif net	49
Compléments d'information	50
Inventaire au 29.12.2023.....	62

Société de gestion de portefeuille

Dénomination:	Allianz Global Investors GmbH
Forme juridique:	Société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Activité:	Société de gestion de portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Marie-Curie-Str. 24-28, D-60439 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Dépositaire et conservateurs

Dénomination:	State Street Bank International GmbH – Paris Branch
Forme juridique:	Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne
Activité:	Succursale française d'un établissement de crédit qui a été autorisé en juin 1994 par le prédécesseur de l'Autorité fédérale allemande de supervision financière (BaFin) sous le numéro d'identification 108514, et qui est supervisé directement par la Banque centrale européenne (BCE)

Le dépositaire assure les fonctions de dépositaire, de conservateur des actifs en portefeuille ainsi que de la tenue des registres des parts de l'OPC.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion. Il assure les fonctions de dépositaire, de conservateurs des actifs en portefeuilles et est en charge, par délégation de l'OPC représenté par la Société de gestion, de la centralisation des ordres de souscriptions et de rachat ainsi que de la tenue de registres des parts de l'OPC ; Il s'assure de la régularité des décisions de la société de gestion. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Gestionnaire administratif et comptable par délégation

Dénomination:	State Street Bank International GmbH – Paris Branch
Forme juridique:	Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne

Commissaire aux comptes

Dénomination:	PricewaterhouseCoopers Audit (PwC)
Siège social:	63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine
Signataire:	Monsieur Amaury COUPLEZ

Commercialisateur

Allianz Global Investors et/ou les sociétés du groupe Allianz

Conseillers

Néant

Centralisateur par délégation de l'OPC représenté par la Société de gestion

Dénomination: State Street Bank International GmbH – Paris Branch
Forme juridique: Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social: Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne

State Street Bank International GmbH – Paris Branch est en charge de la tenue du passif notamment de la réception des ordres de souscription et rachat.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Obligations et autres titres de créances internationaux

Affectation des sommes distribuables

Les revenus de la part «R/C» sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part «R/D» sont distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/D» sont distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/C ou D» sont capitalisés et/ou distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/TD» sont distribués trimestriellement.

Les revenus de la part «M/C» sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «R/C» sont capitalisées chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «R/D» sont distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/D» sont distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/C ou D» sont capitalisées et/ou distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/TD» sont distribués ou mises en report à nouveau (partiel ou total) chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «M/C» sont capitalisées chaque année.

Objectif de gestion

L'OPC a pour objectif de sur-performer l'indice ICE BOFAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained (HEC4), sur l'horizon de placement recommandé.

Indicateur de référence

La performance de l'OPC est à comparer à l'indice de marché : ICE BOFAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained (HEC4).

Nous suivons une approche de gestion active, ainsi la composition de l'OPC peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

En règle générale, la majorité des titres inclus dans le fonds sont également inclus dans l'indice de référence. Le gérant du fonds a la possibilité d'investir également dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'indice de référence.

La Société de gestion conserve des plans écrits définissant les mesures à prendre si un indice ou indice de référence change de manière significative ou cesse d'être fourni. Ces plans écrits peuvent être obtenus, gratuitement, sur demande auprès du siège social de la Société, ou de la Société de gestion.

Stratégie d'investissement

L'OPC sera investi principalement dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou instruments financiers à terme (CDS, Indices CDS).

Cette prise de risque se traduit par des choix d'allocation, entre obligations high yield et cash, entre secteurs économiques ou niveaux de séniorité, et de positionnement sur les courbes de crédit, qui déterminent l'architecture du portefeuille, alors composé de poches d'investissement.

Toutes les poches ainsi constituées sont investies sur des instruments (titres ou dérivés de crédit) qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert d'un point de vue analyse crédit par l'équipe de gestion.

Le gérant privilégie la diversification du portefeuille sur une classe d'actif crédit large afin de réduire le risque spécifique du fonds.

Le fonds est classifié SFDR Article 8 et applique une stratégie d'amélioration relative d'un indicateur de durabilité - Intensité des GES (« KPI Strategy (Relative) – GHG Intensity ») consistant à atteindre une intensité moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre inférieure à celle de son indice de référence.

1 - Stratégie directionnelle: Accessoire

Il s'agit de prendre des positions directionnelles sur les taux réels et nominaux en fonction de l'orientation du marché obligataire. Cette stratégie se traduit par une exposition au marché de taux réels plus forte, ou plus faible. L'objectif est ainsi de profiter au mieux de la hausse du marché ou de réduire les pertes en cas de baisse de ce dernier.

L'orientation du marché des taux réels s'appréhende notamment à partir des politiques monétaire et budgétaire et des anticipations de croissance et d'inflation.

L'inflation est évidemment un facteur important dans l'évaluation des obligations indexées inflation puisqu'elle influence le prix au travers des coupons versés et du capital versé à échéance. L'inflation influence également le portage, c'est à dire la différence entre le taux réel augmenté de l'inflation réalisée et le taux de repo.

2 - Positionnement sur la courbe: Accessoire

Il est possible de distinguer 4 « mouvements types » de courbe des taux réels: bull flattening, bull steepening, bear flattening et bear steepening. Ces déformations de courbe de taux peuvent être principalement approchées à partir des politiques monétaire et budgétaire et des anticipations de croissance et d'inflation:

	Bull	Bear	Steepening	Flattening
Politique monétaire	Politique accommodante / Début d'un cycle de baisse de taux	Fin d'un cycle de détente monétaire / Politique restrictive	Stabilité de la politique / Politique de plus en plus accommodante	Politique restrictive
Politique budgétaire	Neutre / Excédentaire	Déficitaire	Allongement de la durée de la dette	Réduction de la durée de la dette
Anticipation croissance	Inférieure au potentiel	Forte	En hausse	En baisse
Anticipation inflation	En baisse	En hausse	En baisse	En hausse

« bull »: hausse du marché obligataire, c'est-à-dire que les taux sont orientés à la baisse.

« bear »: baisse du marché obligataire, c'est-à-dire que les taux sont orientés à la hausse.

« flattening »: la pente de la courbe des taux se réduit, voire la courbe s'inverse.

« steepening »: la pente de la courbe des taux se renforce, voire la courbe se « désinverse ».

La stratégie de positionnement sur la courbe des taux permet de tirer avantage de sa déformation. Par exemple, les opérations initiées par le gérant sont, selon la configuration de la courbe des taux:

Déformation de la courbe	Action du gérant
« Pentification » de la courbe	Les parties courtes de la courbe des taux sont privilégiées au détriment des parties plus longues
« Aplatissement » de la courbe	Les parties longues de la courbe des taux sont privilégiées au détriment des parties plus courtes
Configuration de la courbe dite « barbell »	Achat des extrémités et vente du centre de la courbe des taux
Configuration de la courbe dite « butterfly »	Achat du centre et vente des extrémités de la courbe des taux

Il est à noter que toutes ces stratégies sont également faisables sur la courbe des taux réels avec des principes similaires.

3 - Devise: Accessoire

Il s'agit de l'exposition à toutes autres devises que l'Euro.

4 - Volatilité: Accessoire

Cette stratégie permet de gérer de manière dynamique l'exposition à la volatilité. La mise en place de cette stratégie se fait par des options sur contrats futures des marchés réglementés.

5 - Stratégie haut rendement: Importante

1. Famille de stratégies dites Top-Down ou descendantes: importante

Allocation entre Cash et emprunts d'Etat d'une part et crédit haut rendement d'autre part i.e. niveau d'exposition au marché de crédit high yield. Le portefeuille peut faire varier son exposition au marché de crédit pour exprimer une vue macroéconomique sur la performance attendue du crédit high yield notamment contre emprunts d'Etat.

Allocation entre secteurs économiques au sein de la poche investie en obligations du secteur privé.

Le scénario macroéconomique du gérant de l'OPC a des répercussions différentes sur les divers secteurs économiques qui entraîneront des performances parfois divergentes. Le portefeuille pourra en bénéficier en privilégiant par exemple les secteurs favorisés par le cycle.

Allocation entre catégories de notation: une notation plus faible indique généralement une sensibilité plus forte à l'environnement ou une espérance de taux de recouvrement plus faible en cas de défaut. Privilégier les catégories de notation les plus faibles est ainsi un moyen de faire levier sur une vue crédit plutôt optimiste. A l'inverse, privilégier les meilleures notations aura pour objectif de protéger le portefeuille en cas de sous-performance du marché dans son ensemble ou de détérioration macroéconomique.

Allocation entre niveaux de seniorité. La probabilité de défaut est la même sur les instruments de seniorité différente mais le taux de recouvrement en cas de défaut est très différent. C'est un autre moyen d'exprimer une vue et de jouer à plein le levier sur le crédit.

Stratégies dites de valeur relative entre secteurs économiques à base de CDS ou indices CDS: Ces stratégies permettent de prendre une vue macro sur l'évolution relative d'un secteur par rapport à un autre, de financer une position longue par une position courte sur un autre secteur i.e. de parier sur une convergence ou une divergence des comportements des deux secteurs.

Cette famille de stratégies permet d'avoir une vue macro du portefeuille en absolu et en rapport avec son indice de référence, d'exprimer des vues sur l'impact de l'environnement macroéconomique sur les performances des différents secteurs, des différentes notations ou niveaux de seniorité.

2. Famille de stratégies dites Bottom-up ou ascendantes (Sélection de titres): importante

Ces stratégies permettent d'identifier les noms, les titres ou les instruments les plus attractifs au sein de l'univers de l'investissement.

A l'intérieur de l'univers des obligations de chaque secteur, le choix des titres se fera en fonction: de l'émetteur, du niveau de subordination, de la note (rating) de l'émission, de la maturité, de la liquidité de l'émission, du coupon (fixe, variable, indéré) et d'autres caractéristiques (options attachées, devises d'émission, maturité datée ou non datée...). A l'intérieur de l'univers des émetteurs sur lequel le gérant pourra travailler à l'aide d'instruments dits synthétiques, le choix des expositions se fera en fonction du risque crédit sous-jacent, du niveau de subordination, de la note de l'émetteur, de la maturité, de la liquidité, du nombre de maturités contribuées sur la courbe d'un émetteur, du nombre de contributeurs, des contreparties pour la

transaction de hors bilan. Les dérivés de crédit permettent notamment de mettre en œuvre des stratégies de valeur relative à coût nul ou réduit comme:

Stratégies dites de valeur relative entre émetteurs ou entre seniorité: ces stratégies permettent de prendre une vue micro sur l'évolution relative d'un émetteur par rapport à un autre, de financer une position longue par une position courte sur un autre émetteur i.e. de parier sur une convergence ou une divergence des comportements des deux émetteurs. Ou bien de prendre une vue sur la valeur relative entre deux niveaux de seniorité sur une même signature.

Stratégies dites de valeur relative entre émetteurs et indices: ces stratégies permettent de prendre une vue micro sur la valeur d'un émetteur tout en couvrant le risque de variation de spread lié au marché de crédit en général ou à son secteur. Il s'agit en réalité de dégager l'alpha d'une position en couvrant son beta, de ne conserver que le risque spécifique en couvrant une partie du risque systémique.

Stratégies dites de valeur relative entre instruments: ces stratégies permettent de capter l'écart de rémunération entre deux instruments sur le même émetteur, écart de rémunération qui peut provenir de degrés de liquidité différents, d'une certaine optionalité...

3. Choix de la durée de spread: importante

Il s'agit de sélectionner les parties de courbe de crédit qui offrent le plus de valeur à l'investisseur i.e. de prendre une vue sur l'aplatissement ou la pentification des courbes de crédit ou bien de prendre une vue sur le directionnel de spread et de faire varier le levier de cette position en allant s'investir sur des maturités plus ou moins lointaines sur les courbes de crédit. Ainsi l'investisseur qui a une vue très optimiste sur le spread d'un émetteur choisira d'allonger au maximum la durée de spread. L'investisseur qui pense qu'un émetteur a passé sans encombre une période de stress de liquidité et qui doit faire face à une courbe très plate choisira de privilégier les parties courtes afin de bénéficier d'une pentification de la courbe.

Profil de risque

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. »

L'OPC n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

L'ampleur de ces fluctuations peut être mesurée par un indicateur simple: la volatilité.

La volatilité est un indicateur permettant de quantifier l'amplitude moyenne des performances d'un OPC, à travers l'observation de ses performances passées. Ainsi, et à titre d'exemple, la volatilité d'un portefeuille Monétaire est inférieure à celle d'un portefeuille Obligataire, qui présente lui-même une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille Actions.

Cette notion de volatilité reflète le potentiel de performance de l'OPC tant à la hausse qu'à la baisse. Ainsi, plus sa volatilité est importante, plus sa capacité à générer de la performance est élevée, au prix d'un risque de perte également plus élevé.

Cette volatilité peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPC sont listés ci-dessous.

Risque de taux

Les fluctuations des instruments obligataires détenus en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt. L'ampleur de ces fluctuations est fonction notamment de la maturité de chaque obligation. Ainsi, l'exposition du portefeuille sur les taux des différents pays/devises peut varier selon les convictions/anticipations et impacter la valorisation du portefeuille. Le risque sur les

taux d'intérêt est mesuré par un indicateur nommé sensibilité. Le niveau de la sensibilité du portefeuille est variable dans le temps en fonction des anticipations.

Notons également que, pour un même pays/devise, les taux d'intérêt sur plusieurs maturités peuvent évoluer de manière différente. La stratégie d'arbitrage de la courbe qui consiste en un positionnement du portefeuille sur telle maturité plutôt que telle autre représente une autre composante du risque de taux, également gérée activement par nos équipes de gestion.

Enfin, chaque titre obligataire présente des caractéristiques techniques propres qui, au-delà de sa seule maturité, influencent de manière complexe la variation de sa valeur face à des mouvements de taux d'intérêt. Ces éléments participent également à la plus ou moins grande volatilité des performances du portefeuille face à des variations de taux.

Sensibilité taux nominaux: entre 1 et 9

Risque sectoriel taux

Les marchés de Taux constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux pays/zones géographiques, au type d'émetteur (Etat, Agence, Sécurisé, Entreprise Privée, etc.), au type de taux (nominaux, réels, variables), etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque de crédit

Dans la mesure où le portefeuille peut investir dans des obligations émises par une entreprise privée ou s'exposer à cette signature au travers de dérivés de crédit, il subit les fluctuations propres au risque de chacun des émetteurs. Ce risque traduit la probabilité que l'obligation ne soit pas remboursée à l'échéance ou qu'un événement de crédit intervienne. Plus cette probabilité augmente, plus la valorisation de l'obligation baisse et la valorisation du CDS se détériore (dans le cas d'une vente de protection). Inversement, lorsque le risque lié à un émetteur diminue, la valorisation de son obligation augmente et la valorisation du CDS s'apprécie (toujours dans le cas d'une vente de protection). Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur. Afin de maîtriser ce risque, des règles prévoient de ne pas concentrer une part trop importante du risque sur un même émetteur. La stratégie d'arbitrage de la courbe qui consiste en un positionnement du portefeuille sur telle maturité plutôt que telle autre représente une autre composante du risque de crédit, également gérée activement par nos équipes de gestion. Le fonds pourra détenir des titres non notés par une agence de notation. Cependant, ces émissions non notées doivent, préalablement à tout investissement, bénéficier d'une notation interne établie par AllianzGI donnée par l'équipe de gestion Crédit et contrôlée par le Risk Management.

Risque lié à l'univers d'investissement «Haut Rendement»

Les titres classés en « haut rendement » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendues à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part de l'OPC peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur des titres haut rendement en portefeuille baisse.

Impact des produits dérivés

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc..) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative du fonds serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur

différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque de contrepartie

ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple: paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Un défaut de la contrepartie peut engendrer des pertes sur l'OPC concerné. Néanmoins, en particulier pour les transactions négociées de gré à gré, un tel risque peut être significativement réduit par la remise de garanties financières par la contrepartie, conformément à la politique de gestion des garanties financières de la Société de gestion.

Risque relatif

Sur les différents facteurs de risque énumérés précédemment, le portefeuille peut prendre des paris par rapport à son univers/ indice de référence, le cas échéant. Ces paris, qui permettent de dégager une surperformance, introduisent également un risque de sous-performance par rapport à cet univers/indice de référence, le cas échéant. Nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les facteurs faisant l'objet d'anticipations fortes pour optimiser le rapport entre l'espérance de surperformance et le risque de sous-performance.

Risque lié aux taux d'intérêts négatifs

Les liquidités de l'OPC déposées auprès du Dépositaire ou d'autres banques pourraient se voir appliquer, par le dépositaire ou autres banques, des taux d'intérêt négatifs en fonction du développement du marché et notamment de l'évolution de la politique d'intérêt de la Banque Centrale Européenne. Ces taux d'intérêt négatifs pourront alors avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative de l'OPC.

A titre accessoire, l'OPC est également exposé au(x) risque(s):

Impact de l'inflation

Le portefeuille est investi dans des instruments obligataires dont le rendement dépend de l'inflation. Si l'inflation baisse, la valeur de ces instruments diminue, et la valeur de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

Risque lié aux produits hybrides

A mi-chemin entre les obligations et les actions, un certain nombre d'instruments (obligations convertibles, bon de souscription, obligations convertibles contingentes, etc.) présentent la particularité d'introduire un risque Actions dans un portefeuille obligataire, ainsi qu'une exposition sur la volatilité des Actions. Les obligations convertibles contingentes (« CoCos ») peuvent être converties en actions sur initiative du régulateur ou dans un cas explicitement défini contractuellement (notamment lors d'une baisse d'un ratio de solvabilité au-delà d'un seuil).

La volatilité des marchés Actions étant supérieure à celle des marchés Obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. Néanmoins, ce risque est atténué, plus ou moins selon les configurations de marché, par la composante obligataire de ces titres hybrides.

Les investissements dans de ces titres hybrides peuvent entraîner l'acquisition d'Actions (titres de participation) et autres droits comparables lors de l'exercice de droits de souscription, de conversion ou d'option associés à ces instruments. En cas de conversion en actions, l'OPCVM procédera à la vente des actions dans la mesure où les conditions de marché le permettent. La période de détention (des actions) sera évaluée par le gérant de l'OPCVM au mieux de l'intérêt des porteurs de parts.

Risque lié aux pays émergents

L'OPC peut investir dans des titres émis par des pays ou des sociétés issus de pays émergents. La volatilité des performances de l'OPC peut être augmentée tant par des facteurs économiques que par d'autres types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique, etc.).

Risque de change

L'évolution des taux de change, sur des titres émis en devise étrangère génèrent des variations de valorisation indépendantes des fluctuations propres à chaque titre dans leur devise. Ainsi, un titre dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, serait néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro. Cette notion intervient dans le choix des titres, et lorsque les anticipations sur une devise sont défavorables, elle peut être couverte grâce, entre autres, à des instruments à terme de devise.

L'OPC sera exposé jusqu'à 10 % au Risque de change.

Risque de liquidité (Risque qu'une position ne puisse pas être liquidée en temps opportun, à un prix raisonnable).

Ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscription/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

Compte tenu de son orientation de gestion et des stratégies d'investissement utilisées, le portefeuille est amené à investir sur ce type de titres peu liquides (actions de petites et moyennes capitalisation et/ou actions non cotées (accessoire) et/ou certains titres obligataires émis par des entreprises privées, ainsi que les produits issus de la titrisation), ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.

Risque de dilution et de Swing Pricing

Le coût réel lié à l'achat ou la vente des titres en portefeuille peut être différent de leur valeur comptable lors de la valorisation de l'OPC. Cette différence peut découler des coûts de transactions, et des autres coûts (telles que les taxes applicables à l'OPC) et/ou de l'éventuel écart entre les cours acheteur et vendeur des titres sous-jacents. Ces coûts de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur globale de l'OPC et par conséquent la Valeur Liquidative pourra être ajustée afin d'éviter de désavantager les porteurs existants. L'ajustement sera plus ou moins important en fonction de facteurs tels que le volume de transactions, les prix d'achat ou de vente des titres sous-jacents et la méthode de valorisation adoptée pour calculer la valeur de ces titres sous-jacents de l'OPC.

Risque de durabilité

Certains indices de recherche systématique montrent que les risques de durabilité peuvent se matérialiser comme des risques de pertes extrêmes spécifiques à l'émetteur.

Il s'agit d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact financier élevé et entraîner des pertes financières importantes pour le fonds.

Garantie ou protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

L'OPC comporte 3 catégories de parts.

La part nommée R s'adresse à: Tout souscripteur

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x):

- Risque de taux
- Risque crédit + titres non notés
- Risque lié à l'univers d'investissement «Haut Rendement»

Durée minimale de placement recommandée: 4 ans

La part nommée I s'adresse à:

Part destinée aux Entreprises et aux Investisseurs Institutionnels

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x):

- Risque de taux
- Risque crédit + titres non notés
- Risque lié à l'univers d'investissement «Haut Rendement»

Durée minimale de placement recommandée: 4 ans

La part nommée M s'adresse à :

Distributeurs autorisés

Les parts « M » ne peuvent être souscrites qu'avec l'accord de la Société de gestion et uniquement par des distributeurs qui, en vertu d'obligations réglementaires ou d'accords individuels en matière de commissions avec leurs clients, ne sont pas autorisés à accepter et maintenir des rétrocessions. Aucune rétrocession ne peut être versée aux distributeurs détenteurs de parts « M »

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque de taux
- Risque crédit + titres non notés
- Risque lié à l'univers d'investissement «Haut Rendement»

Durée minimale de placement recommandée : 4 ans

ALLIANZ EURO HIGH YIELD s'adresse aux investisseurs qui suivent un objectif de constitution de capital/de valorisation du capital et pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à court terme. ALLIANZ EURO HIGH YIELD s'adresse à des investisseurs qui possèdent des connaissances de base et / ou un peu d'expérience en matière de produits financiers. L'investisseur potentiel pourrait subir des pertes financières et ne vise pas la protection de son capital. Concernant l'évaluation des risques, le fonds est classé dans une certaine catégorie de risques sur une échelle allant de 1 (prudence ; rendements escomptés très faibles à faibles) à 7 (grande tolérance au risque ; rendements escomptés les plus élevés) qui est publiée sur le site Internet <https://regulatory.allianzgi.com> et qui sera indiquée dans le Document d'information clé pour l'investisseur publié au titre de la Catégorie de Parts / Actions concernée (en fonction de la structure FCP/SICAV).

Pour les particuliers, le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC. La souscription des Parts du Fonds est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine.

Les Parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les Parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des Parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de Parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP). Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de Parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Parts détenues, ou (ii) au transfert de Parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de Parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute Part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention de Parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP .

La définition des « US Person(s) » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>

Indications sur le régime fiscal si pertinent

L'OPC n'a pas de dominante fiscale particulière.

L'OPC n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés cependant les plus ou moins-values seront imposables entre les mains de ses porteurs.

Néanmoins, le passage d'une catégorie d'actions à une autre est considérée, par l'administration fiscale, comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumise au régime fiscal des plus-values de valeurs mobilières.

Le régime fiscal applicable à ces plus ou moins-values latentes ou réalisées dépendra des dispositions fiscales applicables à la situation financière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC ; si celui-ci n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main - Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens, 75002 Paris ou sur le site internet www.allianzgi.fr.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 20 avril 2006.*
- *Date de création de l'OPC : 16 mai 2006.*

Rapport d'activité

Environnement du marché

Les obligations européennes ont enregistré des gains solides au cours de la période de 12 mois se terminant fin décembre 2023. Les rendements ont eu tendance à augmenter régulièrement pendant la majeure partie de l'année et le rendement du Bund allemand à 10 ans a atteint en octobre un pic de 3,0 %, son niveau le plus élevé depuis 12 ans, les marchés s'étant fait à l'idée de taux élevés pendant plus longtemps. Toutefois, la confiance a fortement évolué en novembre, l'inflation et la croissance plus faibles que prévu aux États-Unis stimulant les spéculations sur la possibilité d'une baisse des taux en 2024. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a fini l'année autour de 2,0 %, soit une baisse d'environ 55 points de base (pb) au cours de la période de 12 mois. Les rendements des obligations des pays périphériques de la zone euro ont baissé davantage, en particulier en Italie (source de tous les points de données : Trading Economics).

L'économie de la zone euro a progressé de 0,1 % aux premier et deuxième trimestres de l'année, mais s'est repliée de 0,1 % au troisième trimestre, les contractions en Allemagne et en France ayant compensé les expansions en Espagne et en Italie. Les premiers indicateurs ont suggéré une légère amélioration de l'économie au quatrième trimestre. L'indice composite des directeurs d'achat (PMI) HCOB de la zone euro est tombé à 47,0 en décembre, l'activité dans le secteur des services restant proche de son niveau le plus bas depuis 32 mois affiché en octobre. L'activité dans le secteur manufacturier est quant à elle restée inchangée à 44,2. Toutes les mesures ont fortement chuté au cours de l'année (source de tous les points de données : Eurostat).

L'inflation globale de la zone euro a fortement diminué tout au long de l'année, le taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation tombant à 2,4 % en novembre, contre 9,2 % à la fin de l'année 2022. L'inflation sous-jacente s'est avérée plus forte, avant de s'orienter à la baisse au quatrième trimestre. La Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux six fois, avant de décider de les maintenir inchangés en octobre. Bien que les investisseurs aient anticipé un arrêt des hausses de taux d'intérêt dans la zone euro en raison de la faiblesse du contexte économique et de l'atténuation des pressions sur les prix, les décideurs politiques ont averti qu'il était trop tôt pour crier victoire dans la lutte contre l'inflation et indiqué vouloir faire preuve de prudence pour s'assurer de vaincre l'inflation (source de tous les points de données : Eurostat).

Tout au long de l'année, l'activité du marché primaire a été inférieure à la moyenne historique, tant en ce qui concerne les montants bruts que les montants nets des nouvelles émissions. Après une année 2022 difficile, l'année 2023 a démarré sur les chapeaux de roue en janvier, avec des primes qui ont renforcé l'enthousiasme des investisseurs et aidé les transactions à se dérouler correctement sur le marché secondaire. L'activité du marché primaire s'est progressivement ralentie au cours des mois suivants, consistant principalement en un refinancement des émissions à court terme des entreprises. En ce qui concerne le marché secondaire, l'année 2023 a également démarré sur les chapeaux de roue, prenant de court la plupart des acteurs du marché. Les chiffres de l'inflation meilleurs que prévu ont favorisé le contexte d'appétence pour le risque. Dans le même temps, les publications macroéconomiques mondiales suggéraient un ralentissement de la dynamique de l'inflation mondiale, alimentant l'optimisme quant au changement de politique des banques centrales malgré le message persistant de politiques monétaires strictes envoyé par la FED et la BCE. À la mi-mars, la nouvelle de la faillite de la Silicon Valley Bank aux États-Unis a provoqué une onde de choc pour tous les actifs à risque. Néanmoins, un revirement s'est produit au cours de la dernière semaine de mars, favorisé par les initiatives de la Fed et des acteurs locaux américains visant à réduire la pression sur le système bancaire américain. Le marché s'est ensuite stabilisé, avec un régime de rendement courant stable du marché européen du haut rendement, conduisant à une performance de l'indice de référence (ICE BofAML Euro High Yield BB-B/HEC4) axée sur le portage. Ce climat a ensuite été alimenté par les positions toujours prudentes des banques centrales, les taux d'intérêt ayant augmenté progressivement et la pression inflationniste ayant continué à s'assouplir tout au long de la période. Du côté des émetteurs, les résultats trimestriels publiés ont été globalement conformes, voire supérieurs au consensus, mais néanmoins assez faibles. Ce facteur a également soutenu le régime basé sur le portage. En octobre, le conflit entre Israël et le Hamas a provoqué une forte hausse de la volatilité et suscité des inquiétudes quant à l'approvisionnement en pétrole et, par conséquent, à la possibilité d'une nouvelle hausse de l'inflation. Toutefois, lorsque la situation s'est stabilisée, des représentants de la FED ont laissé entendre qu'elle pourrait réduire ses taux d'intérêt en 2024, ce qui a entraîné un resserrement important

des taux d'intérêt et des spreads de crédit. L'année s'est terminée dans ce climat euphorique, le haut rendement européen affichant finalement une performance positive à deux chiffres.

En conséquence, l'indice ICE BofAML Euro High Yield BB-B (HEC4) s'est resserré de 104 pb, passant de 451 à 347 pb au cours du premier semestre, avec un sommet de 499 pb fin mars 2023, dans le contexte du sauvetage de Credit Suisse.

Dans ce contexte, le marché du haut rendement en euro a affiché une forte performance sur l'année (plus de 12 % pour l'indice HEC4). Du point de vue sectoriel, les médias (+18 %), les loisirs (+16,3 %) et le détail (+16,3 %) ont surperformé, tandis que l'immobilier (-2,6 %), l'assurance (+9,6 %) et les biens d'équipement (+10,6 %) ont sous-performé en termes relatifs.

Analyse des performances

Le fonds Allianz Euro High Yield a légèrement sous-performé son indice de référence en 2023 de 35 pb (+11,89 % contre +12,24 % pour l'indice ICE BofAML Euro High Yield BB-B) sur une base brute.

La performance de la part C1 sur l'exercice s'établit à 10,83%, pour la part C2, la performance s'élève à 11,27% sur l'exercice, La part D1 a réalisé une performance de 10,83% du 30/12/2022 au 29/12/2023, pour la part D2, la performance sur l'exercice est de 11,34% sur l'année, sur l'exercice la performance de la part D3 s'élève à 11,33% et la part D4 a réalisé une performance de 11,34% sur l'exercice.

Nous avons commencé l'année à la traîne par rapport à l'indice de référence, principalement en raison de la forte reprise du marché en janvier. À partir de 2023, notre positionnement a été assez prudent, c'est-à-dire avec un bêta par rapport à l'indice de référence inférieur à 1, dans un contexte de forte incertitude macroéconomique et de risque élevé de récession. En outre, certaines restrictions découlant de la liste d'exclusion ESG de notre groupe ont nui à notre performance relative, certains émetteurs figurant sur cette liste ayant contribué de manière significative à la performance globale de l'indice de référence.

De février à novembre, le fonds a suivi une stratégie axée sur le portage. Son objectif était de se rapprocher le plus possible du rendement courant de son indice de référence. Tout en restant très vigilant quant à la sélection des émetteurs, le fonds a privilégié des positions de conviction sur des émetteurs notés B présentant des fondamentaux de crédit sains et offrant un ratio rendement/risque satisfaisant. De novembre à la fin de l'année, alors que l'appétit pour le risque s'est renforcé et que les anticipations de resserrement des taux ont été prises en compte, le fonds a investi dans des titres financiers subordonnés AT1 et des titres d'entreprises émettrices notés B à coupons élevés, ainsi que dans une sélection de titres d'émetteurs dans des secteurs plus cycliques, à la fois sur les marchés primaire et secondaire. Ainsi, le fonds a pu suivre le rythme de l'indice de référence en termes de performance.

Au cours de l'année, les surpondérations d'EDF et de Ferrovial (titres hybrides), de VodafoneZiggo, d'Iliad et de Loxam ont le plus contribué de manière positive à la performance relative. Le fonds a également reçu le produit du règlement de l'affaire d'expropriation de SNS. En effet, le fonds détenait une obligation subordonnée de SNS (banque néerlandaise) qui est devenue une créance de 2012 jusqu'à la décision d'une cour de justice néerlandaise en mai 2023. Cela a contribué positivement à la performance globale du fonds. Les sous-pondérations de (ou le manque d'exposition à) United Group, Bayer (titres hybrides), Carnival, WeBuild et Jaguar Land Rover ont le plus nui à la performance.

Le fonds a été actif sur le marché secondaire au cours de l'année. Il a notamment accru son exposition à Telefonica et Naturgy (titres hybrides), Banca Monte dei Paschi, Telecom Italia, ZF, Owens Illinois, Iliad, Commerzbank et Banco de Sabadell, et réduit ses positions sur Repsol (titres hybrides), Parts Europe, Ford, Allied Irish Banks, Lufthansa, Orano, Autostrade, Gruppo Antolin et Grifols.

Le fonds a participé aux transactions suivantes sur le marché primaire : Telecom Italia, Infopro, Playtech, Banco BPM, Gruenenthal, Cabb, Cheplapharm, Crown, Dana, Owens Illinois, Profine, Lottomatica, Novo Banco, Solenis, Allwyn, Nexans,

Ineos, Verisure, Tereos, Piaggio, Banijay, Rexel, EDP et Veolia (titres hybrides), Iccrea Banca, Banca Monte dei Paschi, Paprec, Synlab, Iliad, Loxam, Eroski, AMS-Osram, Huhtamaki et BNP, BBVA, Crédit Agricole et Société Générale (titres AT1), entre autres.

Perspectives

L'évolution des données macroéconomiques en Europe et aux États-Unis devrait favoriser un scénario d'atterrissage en douceur pour 2024. Le ton plus conciliant de la Fed a été bien accueilli par les marchés. Cela devrait continuer à soutenir les actifs à risque au début de l'année 2024 et la BCE devrait également adopter une attitude plus conciliante si les données sur l'inflation continuent sur leur lancée. Cependant, après une forte reprise des spreads et des taux, les marchés du crédit sont plus vulnérables aux mauvaises surprises, car la valorisation des titres offre moins de sécurité, bien que la catégorie d'actifs présente toujours un portage satisfaisant par rapport à d'autres produits à revenu fixe. L'activité du marché primaire devrait considérablement s'intensifier au cours de la deuxième partie du mois et pourrait limiter le potentiel de resserrement des spreads au cours de la période d'émission. Comme d'habitude dans le contexte macroéconomique actuel, la sélection du crédit, l'allocation sectorielle et l'évaluation des émetteurs restent des éléments clés pour tirer parti du portage. La liquidité peut se faire un peu rare en début d'année, car les négociants reconstituent leurs stocks, mais elle devrait s'améliorer progressivement au cours du mois. Les valorisations du haut rendement européen semblent désormais justes à légèrement élevées dans la partie supérieure du spectre des notations.

La performance du fonds ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instrument financiers dérivés

- a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés : Néant
- b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés : Néant
- c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie : Néant

Exercice des droits de vote

Allianz Global Investors GmbH (pour le compte du fonds ou de la SICAV) exerce les droits de vote afférents aux titres des principales sociétés européennes détenus par le FIA dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, conformément à l'article L 533-22 du Code monétaire et financier.

Il peut recevoir à cet effet l'assistance d'Allianz Global Investors GmbH qui utilise le consultant spécialisé ISS pour l'analyse et l'exercice des votes aux assemblées générales des sociétés. La politique de vote dédiée d'Allianz Global Investors est formulée chaque année par le Comité de gouvernement d'entreprise d'Allianz Global Investors et son équipe d'analystes ESG. Elle permet à ISS d'examiner les textes des résolutions et de déterminer la position de la société de gestion. Ces recommandations de vote sont ensuite revues par les équipes ESG d'Allianz Global Investors GmbH avant que le vote ne soit effectivement exécuté.

Le document Principe de droits de vote ainsi que le Rapport d'exercice des droits de vote, rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, être consultés soit sur le site internet <https://fr.allianzgi.com> soit à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris.

Clé répartition de la commission de mouvement

Pour chaque transaction effectuée sur les actions, obligations, TCN et OPC une commission forfaitaire, établie en fonction du type d'opération, est prélevée par le dépositaire. Elle couvre, le cas échéant, les frais de courtage des intermédiaires.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients, Allianz Global Investors GmbH se conforme à la réglementation applicable en matière de sélection des intermédiaires (obligation de meilleure sélection) et d'exécution des ordres (obligation de meilleure exécution).

Allianz Global Investors GmbH applique une politique de sélection des intermédiaires, qui définit les critères retenus lors du choix des intermédiaires. Cette politique est disponible sur le site internet d'Allianz Global Investors GmbH <https://fr.allianzgi.com> ou peut être fournie sur simple demande adressée à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris. Allianz Global Investors GmbH sélectionne les intermédiaires qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs résultats dans l'exécution des transactions, en fonction du prix et des coûts d'exécution de la transaction; la rapidité de la transaction; la probabilité de l'exécution et du règlement; la taille et la nature de l'ordre ou tout autre critère pertinent. Le Comité de Sélection des Intermédiaires évalue la performance de chaque intermédiaire à une fréquence semestrielle et adapte la liste des intermédiaires sélectionnés en conséquence.

Commission partagée

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et dans le cadre des transactions sur actions effectuées au cours de l'exercice, Allianz Global Investors GmbH a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres notamment au travers de travaux d'analyse financière.

Allianz Global Investors GmbH a conclu des accords conformes à cette réglementation avec différents intermédiaires. Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Actifs éligibles au Plan d'épargne en actions (PEA)

Néant.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Un tableau précisant les instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve au point « Autres Informations » dans l'annexe des comptes annuels de l'OPC.

Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

L'OPC ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG, veuillez consulter le site <https://fr.allianzgi.com/fr-fr/notre-groupe/notre-approche-isr-et-esg>.

Rémunération

Chez Allianz Global Investors, nous estimons que des salaires compétitifs, un engagement fort envers les employés et des possibilités de carrières à la fois stimulantes et gratifiantes sont essentiels pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux qui s'intéressent au succès à long terme de nos clients et de notre société. Nous nous attachons à les récompenser afin de réaliser notre ambition de devenir un partenaire d'investissement de confiance pour nos clients. Nous reconnaissons l'importance d'une rémunération attractive, qu'il s'agisse du salaire ou d'autres avantages, et récompensons nos employés sur la base de directives claires régulièrement revues en fonction des pratiques du marché et des réglementations locales.

La rémunération financière est principalement composée du salaire de base, qui tient généralement compte des compétences, des responsabilités et de l'expérience propres à chaque fonction, ainsi que d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière comprend en général une prime en espèces versée au terme de l'année d'évaluation du collaborateur, ainsi qu'une composante différée pour tous les membres du personnel dont la rémunération variable dépasse un certain seuil. La rémunération est réellement variable, dans le sens où le montant de la rémunération peut être supérieur ou inférieur au montant versé l'année précédente selon les performances réalisées par le collaborateur, l'équipe et la société.

Le niveau de la rémunération versée dépend d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont alignés sur des objectifs mesurables, tandis que les indicateurs qualitatifs prennent en compte les actions reflétant nos valeurs fondamentales, à savoir l'excellence, la passion, l'intégrité et le respect. Font partie de ces critères qualitatifs pour tous les employés une évaluation à 360 degrés.

Pour les professionnels de l'investissement, dont les décisions sont clés dans l'obtention de résultats concrets pour nos clients, les indicateurs quantitatifs tiennent compte du rendement des investissements sur le long terme. Pour les gestionnaires de

portefeuille en particulier, l'élément quantitatif intègre l'indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou l'objectif déclaré des clients en matière de rendement des investissements mesuré sur des périodes d'un an et de trois ans.

Pour les professionnels en contact avec les clients, les objectifs comprennent la satisfaction des clients, mesurée de manière indépendante.

Un autre moyen d'associer les performances individuelles à la création de valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires consiste à différer pendant une période de trois ans une part importante de la rémunération variable annuelle des employés remplissant les conditions requises. Les taux de report augmentent en fonction du montant de la rémunération variable. La moitié du report est liée aux performances de la société et l'autre moitié est investie dans les fonds que nous gérons. En ce qui concerne les professionnels de l'investissement, ils devraient investir dans des fonds qu'ils gèrent et soutiennent, en continuant à aligner leurs intérêts sur ceux de nos clients.

Informations relatives à la rémunération des collaborateurs

Le tableau suivant montre le montant total des rémunérations effectivement versées au cours de l'exercice écoulé aux collaborateurs d'Allianz Global Investors GmbH, subdivisé en parts fixes et variables et réparti en fonction des dirigeants, preneurs de risques, employés exerçant des fonctions de contrôle et collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se trouvent au même niveau de rémunération que les dirigeants et preneurs de risques.

Éléments chiffrés de la rémunération sur l'exercice 2023

Toutes les valeurs sont exprimées en EUR

Rémunération effectivement versée (cash-flow 2023)

Nombre de collaborateurs 1.503

		dont Risk Taker	dont Directeurs	dont autre Risk Taker	dont investis d'une fonction de contrôle	dont dotés de revenus identiques
Rémunération fixe	170.425.230	5.479.329	1.052.327	2.230.184	383.313	1.813.505
Rémunération variable	106.522.863	13.791.926	1.192.217	5.567.262	353.388	6.679.060
Rémunération globale	276.948.093	19.271.255	2.244.544	7.797.446	736.701	8.492.565

Les informations relatives à la rémunération des collaborateurs ne comprennent aucune rémunération versée par des gestionnaires externes à leurs collaborateurs. La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération directe à partir du fonds aux collaborateurs des sociétés d'externalisation.

Fixation de la rémunération

AllianzGI est soumise aux prescriptions du droit de la surveillance qui s'appliquent aux sociétés de gestion de capitaux en ce qui concerne la structure du système de rémunération. La direction générale de la société est régulièrement compétente pour fixer la rémunération des collaborateurs. La rémunération de la direction générale elle-même est fixée par l'associé.

La société a instauré un Comité de rémunération qui assume les tâches prescrites par la loi. Ce Comité de rémunération se compose de deux membres du Conseil de surveillance de la société, qui sont nommés par le Conseil de surveillance et un de ces membres doit être un représentant du personnel.

Le département du personnel a élaboré la politique de rémunération de la société en étroite collaboration avec le département de gestion du risque et celui des affaires juridiques et de la conformité ainsi qu'avec des conseillers externes et en impliquant la direction générale, conformément aux exigences de la Directive sur les OPCVM et de la Directive AIFM. Cette politique de rémunération vaut à la fois pour la société ayant son siège en Allemagne et ses succursales.

Structure de rémunération

Les principales composantes de la rémunération monétaire sont le salaire de base, qui reflète généralement les attributions, les responsabilités et l'expérience requises pour une fonction donnée, et une part variable annuelle.

Le montant de la rémunération variable à payer à l'échelle de la société dépend de la performance de l'entreprise et de la situation de risque de l'entreprise et fluctue donc d'une année sur l'autre. Dans ce cadre, l'attribution de montants spécifiques à certains collaborateurs dépend de leur performance et de celle de leur département pendant la période considérée.

La rémunération variable comprend le versement d'une prime annuelle en numéraire après la clôture de l'exercice. Une partie significative de la rémunération variable annuelle des employés pour lesquels cette dernière dépasse une certaine valeur est différée de trois ans.

La part différée augmente parallèlement au montant de la part variable. La moitié du montant différé est liée à la performance de l'entreprise, l'autre moitié est investie dans des fonds gérés par AllianzGI. Les montants finalement versés dépendent du succès de l'activité de l'entreprise ou de la performance des parts de certains fonds d'investissement sur une période de plusieurs années.

En outre, les éléments de rémunération différés peuvent expirer conformément aux conditions du plan.

Évaluation de la performance

Le niveau de rémunération à payer aux collaborateurs est lié à des indicateurs de performance tant quantitatifs que qualitatifs. Pour les gestionnaires de fonds dont les décisions ont un effet significatif sur la réalisation des objectifs d'investissement de nos clients, les indicateurs quantitatifs cherchent à mesurer la durabilité de la performance d'investissement. Notamment dans le cas des gestionnaires de portefeuille, l'élément quantitatif se fonde sur l'indice de référence du portefeuille du client ou le rendement escompté spécifié par le client, mesuré sur une période d'un an et de trois ans.

La satisfaction client, mesurée de manière indépendante, fait également partie des objectifs des collaborateurs en contact direct avec les clients.

La rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle n'est pas directement liée au succès de l'activité des différents départements sur lesquels les fonctions de contrôle s'exercent.

Preneurs de risques

Les groupes de collaborateurs suivants ont été qualifiés de preneurs de risques : les membres de la direction, preneurs de risques et collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle (qui ont été identifiés sur la base des diagrammes d'organisation et profils de poste actuels et ont été évalués sur la base d'une estimation de leur influence sur le profil de risque) ainsi que tous les collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se situent au même niveau de rémunération que les membres de la direction et les preneurs de risques, et dont l'activité a un effet significatif sur les profils de risque de la société et des fonds d'investissement que celle-ci gère.

Prévention des risques

AllianzGI dispose d'un reporting exhaustif des risques, qui tient compte tant des risques actuels que des risques futurs dans le cadre de notre activité. Les risques qui dépassent l'appétit pour le risque de l'organisation sont présentés à notre Comité global de rémunération, qui décide le cas échéant d'une adaptation du pool de rémunération global.

Les rémunérations variables individuelles peuvent également être réduites ou complètement annulées en cas de violations de nos directives de conformité ou si des risques trop élevés sont pris pour l'entreprise.

Vérification annuelle et modifications essentielles du système de rémunération

Le Comité de rémunération n'a pas constaté d'irrégularités à l'occasion de sa vérification annuelle du système de rémunération, y compris la vérification des structures de rémunération existantes et la mise en œuvre et le respect des exigences réglementaires. Cette vérification centrale et indépendante a permis en outre de constater que la politique de rémunération a été mise en œuvre selon les prescriptions de rémunération fixées par le Conseil de surveillance. Il n'y a eu en outre aucune modification essentielle de la politique de rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Calcul de l'engagement de l'OPC sur les instruments financiers à terme

La méthode de calcul du risque global est celle de la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le règlement général de l'AMF.

Part éligible à l'abattement des 40%

En application des dispositions prévues par l'annexe 3 du Code général des impôts, Article 41 sexdecies H, les OPC ventilent leurs distributions ou répartitions en distinguant la part éligible à l'abattement de 40 % :

Part D1

Distribution unitaire par part : 3,71

- dont part éligible à l'abattement de 40% : 0,00

- dont part non éligible à l'abattement de 40% : 3,71

Part D3

Distribution unitaire par part : 11,55

- dont part éligible à l'abattement de 40% : 0,00

- dont part non éligible à l'abattement de 40% : 11,55

Part D4

Distribution unitaire par part : 42,05

- dont part éligible à l'abattement de 40% : 0,00

- dont part non éligible à l'abattement de 40% : 42,05

SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Dénomination du produit:

ALLIANZ EURO HIGH YIELD

Identifiant d'entité juridique: 529900BGDEW0NRR96434

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

No

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _ %

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 29,78 % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _ %

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

ALLIANZ EURO HIGH YIELD (l' «OPC») a été géré conformément à la Stratégie Indicateur clé de performance en matière de développement durable (relative) (« Stratégie KPI (relative) ») qui traitait la problématique de l'Intensité des gaz à effet de serre (GES). Le « KPI Durabilité » mesurait l'Intensité de GES définie par l'intensité moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre en fonction des ventes annuelles de l'entreprise (« Intensité de GES »).

La problématique de l'Intensité de GES a été traitée en surperformant l'Intensité moyenne pondérée de GES par rapport à son indice de référence.

Jusqu'au 29.05.2023, l'OPC faisait la promotion de caractéristiques environnementales en intégrant l'approche « Engagement vers la Transition Climatique axe sur les résultats » (« Climate Engagement Strategy ») Un fonds géré selon cette approche promeut des caractéristiques environnementales notamment par son engagement avec les 10 plus gros émetteurs de carbone du portefeuille, avec l'objectif de favoriser leur transition vers une économie moins intense en carbone.

En outre, des critères d'exclusion minimaux durables ont été appliqués.

Un indice de référence a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales ou sociales que l'OPC promeut.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le pourcentage réel de couverture des indicateurs clés de performance du portefeuille du Compartiment (à cet égard, le portefeuille ne comprend pas les produits dérivés et les instruments non évalués par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts)) était de

80,66 %

La moyenne pondérée réelle de l'intensité des GES du portefeuille par rapport à la moyenne pondérée de l'intensité des GES de l'indice de référence était de

36,51 %

Confirmation que les critères d'exclusion ont été respectés tout au long de l'exercice

Les critères d'exclusion ont été respectés tout au long de l'exercice.

Le 29.05.2023, l'approche d'investissement durable est passée de « Engagement vers la Transition Climatique axe sur les résultats » (« Climate Engagement Strategy » à Stratégie KPI (relative). Les indicateurs permettant de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales entre les approches d'investissement ne sont comparables que dans une mesure limitée. Dans la mesure où les indicateurs pour Climate Engagement Strategy ne sont pas comparables, ils ne sont pas inclus dans le tableau. Pour plus d'informations sur la performance de la stratégie, veuillez vous référer au rapport de fin d'année 2023 (disponible sur demande).

Le taux de réponse (les entreprises ont répondu au questionnaire d'engagement) de l'engagement avec les 11 principaux émetteurs

100 % (les 10 premiers émetteurs de carbone sont déterminés périodiquement. Les 11 émetteurs ont été identifiés au cours des périodes de référence T4/2020, et T1/2022).

La variation de l'empreinte carbone des 9 premiers émetteurs (pour lesquels les informations pertinentes sont disponibles à la fois pour l'année de référence et l'année de référence) par rapport à l'année de référence a été de

-7,43% (émissions de CO2 de l'année 2019 par rapport à 2021).

Adhésion à une notation ISR pour tous les investissements dans des émetteurs souverains

Tous les investissements dans des émetteurs souverains ont été évalués à l'aide d'une notation ISR.

• [...et par rapport aux périodes précédentes?](#)

Le 29.05.2023, l'approche d'investissement durable est passée de « Engagement vers la Transition Climatique axe sur les résultats » (« Climate Engagement Strategy » à Stratégie KPI (relative). Les indicateurs permettant de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales entre les approches d'investissement ne sont comparables que dans une mesure limitée. Dans la mesure où les indicateurs pour Climate Engagement Strategy ne sont pas comparables, ils ne sont pas inclus dans le tableau. Pour plus d'informations sur la performance de la stratégie, veuillez vous référer au rapport de fin d'année 2022 (disponible sur demande).

Indicateur	12.2023	12.2022
Le pourcentage réel de couverture des indicateurs clés de performance du portefeuille du Compartiment (à cet égard, le portefeuille ne comprend pas les produits dérivés et les instruments non évalués par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts)) était de	80,66%	-
La moyenne pondérée réelle de l'intensité des GES du portefeuille par rapport à la moyenne pondérée de l'intensité des GES de l'indice de référence était de	36,51%	-
Le taux de réponse (les entreprises ont répondu au questionnaire d'engagement) était de*	-	100%
Variation de l'empreinte carbone**	-	-7,43%
Confirmation que les critères d'exclusion ont été respectés tout au long de l'exercice	Les critères d'exclusion ont été respectés tout au long de l'exercice.	

* Les 10 premiers émetteurs de carbone sont déterminés périodiquement. Les 11 émetteurs ont été identifiés au cours des périodes de référence T4/2020, et T1/2022

**Variation des émissions de CO2 de l'année 2019 par rapport à 2021

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les investissements durables ont contribué à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, pour lesquels les gérants ont utilisé comme cadre de référence, entre autres, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, ainsi que les objectifs de la taxonomie de l'UE.

L'évaluation de la contribution positive aux objectifs environnementaux ou sociaux repose sur un cadre exclusif qui combine éléments quantitatifs et données qualitatives issues de recherches internes. La méthodologie applique d'abord une analyse quantitative des activités commerciales d'un émetteur. L'élément qualitatif du cadre consiste à évaluer si les activités commerciales contribuent positivement à un objectif environnemental ou social.

Pour calculer la contribution positive au niveau de l'OPC, la part du chiffre d'affaires de chaque émetteur associée aux activités économiques contribuant aux objectifs environnementaux et/ou sociaux est prise en compte, à condition que l'émetteur respecte le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance. Une agrégation pondérée par les actifs est ensuite réalisée.

En outre, en ce qui concerne certains types de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, l'investissement dans sa globalité a été considéré comme contribuant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Une évaluation du respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance a également été réalisée pour ces titres.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les Investissements durables ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental et/ou social, le Gestionnaire d'investissement s'est appuyé sur les indicateurs PAI, dans lesquels des seuils de significativité ont été définis afin d'identifier les émetteurs portant un préjudice important. Un engagement auprès des émetteurs qui ne respectent pas le seuil défini peut être mis en place pendant une période limitée pour remédier à l'impact négatif. Cependant, si l'émetteur n'a pas atteint les seuils de significativité définis, deux fois de suite, ou en cas d'échec d'engagement, alors il est réputé ne pas passer le filtre DNSH. Les investissements dans des titres d'émetteurs qui n'ont pas passé le filtre DNSH, n'ont pas été comptabilisés comme des investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs PAI ont été considérés soit dans le cadre de l'application des critères d'exclusion, soit au travers de seuils sur une base sectorielle ou absolue. Des seuils de significativité ont également été définis en référence à des critères qualitatifs ou quantitatifs.

Etant donné l'absence de couverture de données pour certains des indicateurs PAI, des points de données équivalents ont été utilisés, le cas échéant, pour évaluer les indicateurs PAI lors de l'application de l'évaluation DNSH pour les entreprises sur la base des indicateurs suivants: part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la diversité biologique, rejets dans l'eau, l'absence de procédures et de mécanismes de conformité visant à garantir le respect des principes de l'UNGC et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales; les indicateurs suivants ont été appliqués pour les souverains : Intensité des GES, Pays sujets aux violations de normes sociales. Dans le cas de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, des données équivalentes au niveau du projet peuvent être utilisées pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif environnemental et/ou social.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

La méthodologie utilisée pour calculer la proportion d'investissements durables tient compte des violations des normes internationales par les entreprises. Le cadre normatif de base est constitué des principes du Pacte mondial des Nations unies, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les titres des entreprises qui ont violé dans une large mesure ces cadres n'ont pas été pris en compte dans les investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La Société de gestion a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et tient compte des indicateurs PAI dans sa démarche d'engagement actionnarial. Ces deux éléments sont pertinents pour atténuer de potentiels impacts négatifs en tant qu'entreprise.

En raison de son engagement dans l'initiative Net Zero Asset Manager, la Société de gestion vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en partenariat avec les clients propriétaires d'actifs sur la base d'objectifs de décarbonation, conformément à l'ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt pour l'ensemble des actifs sous gestion. Dans le cadre de cet objectif, La Société de gestion avait fixé un objectif intermédiaire pour la proportion d'actifs à gérer en ligne avec l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

Le Gestionnaire d'investissement a pris en compte les indicateurs PAI concernant les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets ainsi que les questions sociales et sociales pour les émetteurs privés et, le cas échéant, l'indice Freedom House a été appliqué aux investissements dans les titres d'émetteurs souverains. Les indicateurs PAI sont pris en compte dans le processus d'investissement du Gérant par le biais des exclusions décrites dans la section «Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?».

De plus, la couverture des données requises pour les indicateurs PAI a été hétérogène. La couverture des données relatives à la biodiversité, à l'eau et aux déchets est faible et les indicateurs PAI associés ont été pris en compte en excluant les titres émis par des entreprises caractérisées par une grave violation de principes et directives tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'Homme, de droits du travail, d'environnement et de corruption. En outre, le Gérant tient compte des indicateurs PAI liés aux émissions de GES en surperformant l'Intensité moyenne pondérée des émissions de GES par rapport à son indice de référence.

Les indicateurs PAI suivants sont pris en compte :

- Émissions de GES
- Empreinte carbone
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
- Rejets dans l'eau
- Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
- Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Au cours de la période de référence, la majorité des investissements du produit financier comportaient des actions, des dettes et / ou des fonds cibles. Une partie limitée du produit financier contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels actifs sont les dérivés, les liquidités et les dépôts. Comme ces actifs n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, ils ont été exclus de la répartition des principaux investissements.

Les principaux investissements sont des investissements disposant d'un poids important au sein du produit financier. Les pondérations sont calculées à partir d'une moyenne aux quatre dates d'évaluation. Les dates d'évaluation sont : la date de reporting et le dernier jour de chaque troisième mois pendant neuf mois à compter de la date de clôture.

A des fins de transparence, pour les investissements relevant du secteur NACE « Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire », la classification plus détaillée (niveau sous-secteur) est affichée afin de différencier les investissements qui relèvent des sous-secteurs « Administration de l'Etat et politique économique et sociale de la collectivité », « Prestation de services à l'ensemble de la communauté » (qui comprend, entre autres, les activités de défense) et « Activités de sécurité sociale obligatoires ». Aucune allocation sectorielle directe n'est possible pour les investissements dans des fonds cibles, car un fonds cible peut investir dans des titres d'émetteurs de différents secteurs.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2023-
31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ALLIANZ SECURICASH SRI	N/A	3,58 %	France
LORCA TELECOM BONDCO REGS FIX 4.000% 18.09.2027	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,13 %	Espagne
ZIGGO BOND CO BV REGS FIX 3.375% 28.02.2030	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,10 %	Pays-Bas
TELEFONICA EUROPE BV . PERP FIX TO FLOAT 3.875% 22.09.2198	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,00 %	Espagne
TELEFONICA EUROPE BV PERP FIX TO FLOAT 4.375% 14.03.2198	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,00 %	Espagne
TEVA PHARM FNC NL II FIX 6.000% 31.01.2025	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,94 %	Israël
TELENET FINANCE LUX NOTE REGS FIX 3.500% 01.03.2028	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,92 %	Belgique
ENERGIAS DE PORTUGAL SA FIX TO FLOAT 4.496% 30.04.2079	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	0,91 %	Portugal
ILIAD HOLDING SAS REGS FIX 5.125% 15.10.2026	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,84 %	France
FORD MOTOR CREDIT CO LLC EMTN FIX 1.744% 19.07.2024	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,84 %	États-Unis
RENK AG FRANKFURT REGS FIX 5.750% 15.07.2025	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,80 %	Allemagne
IQVIA INC REGS FIX 2.875% 15.06.2028	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	0,76 %	États-Unis
ELECTRICITE DE FRANCE SA PERP FIX TO FLOAT 4.000% 04.10.2198	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	0,73 %	France
PETROLEOS MEXICANOS EMTN FIX 4.875% 21.02.2028	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,72 %	Mexique
TEVA PHARM FNC NL II FIX 7.375% 15.09.2029	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,72 %	Israël

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

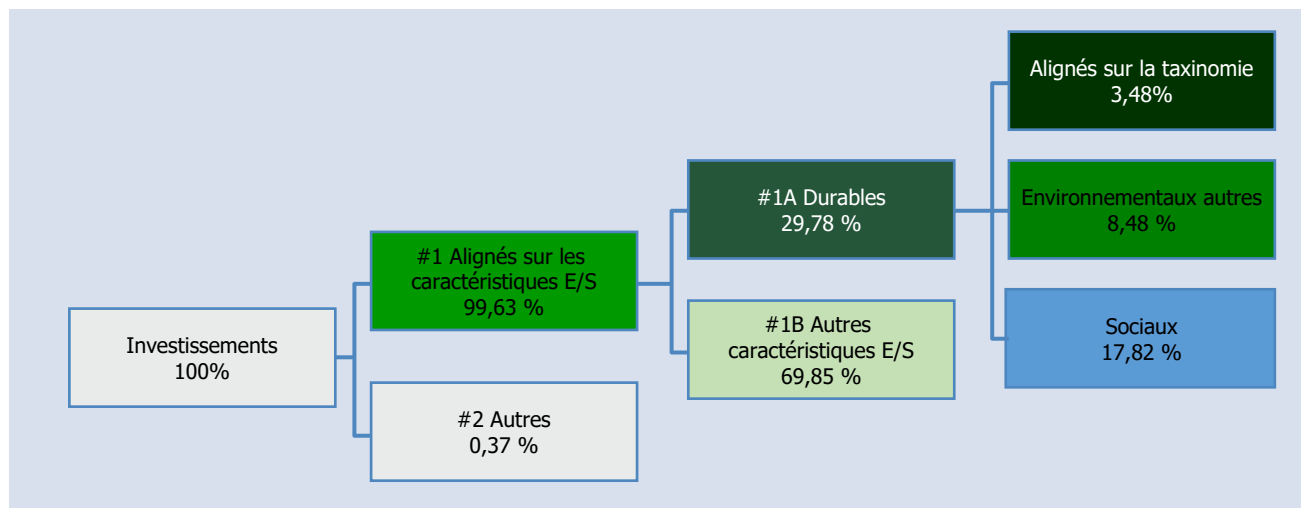


La majorité des actifs de l'OPC ont été utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce l'OPC. Une partie limitée de l'OPC contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels instruments sont les dérivés, les liquidités et les dépôts, certains fonds cibles et les investissements dont les qualifications environnementales, sociales ou de bonne gouvernance.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

• **Quelle était l'allocation des actifs?**

Certaines activités économiques peuvent contribuer à plusieurs sous-catégories durables (sociale, alignée à la taxonomie ou environnementale non alignée à la taxonomie). Cela induit, que dans certains cas, la somme des sous-catégories durables ne corresponde pas au total de la catégorie durable. Néanmoins, il n'est pas possible de comptabiliser doublement une contribution pour déterminer le total des investissements durables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Le tableau ci-dessous présente les parts des investissements du produit financier dans divers secteurs et sous-secteurs. L'analyse est basée sur la classification NACE des activités économiques de la société ou de l'émetteur des titres dans lesquels le produit financier est investi. En cas d'investissement dans des fonds cibles, une approche par transparence est appliquée afin que les affiliations sectorielles et sous-sectorielles des actifs sous-jacents des fonds cibles soient prises en compte, et ce afin d'assurer la transparence sur l'exposition sectorielle du produit financier.

Les rapports sur les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point (62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil n'est actuellement pas possible, car l'évaluation ne comprend que les niveaux de classification NACE I et II. Les activités liées aux combustibles fossiles mentionnées sont incluses et agrégées avec d'autres activités dans les sous-secteurs B5, B6, B9, C28, D35 et G46.

	Secteur / Sous-secteur	% d'actifs
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	24,71 %
	C10 Industries alimentaires	0,47 %
	C11 Fabrication de boissons	0,16 %
	C17 Industrie du papier et du carton	0,63 %
	C19 Cokéfaction et raffinage	2,59 %
	C20 Industrie chimique	2,01 %

C21	Industrie pharmaceutique	6,07 %
C22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,77 %
C23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,30 %
C24	Métallurgie	0,60 %
C25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1,79 %
C27	Fabrication d'équipements électriques	0,87 %
C28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1,60 %
C29	Industrie automobile	6,34 %
C30	Fabrication d'autres matériels de transport	0,29 %
C31	Fabrication de meubles	0,23 %
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	6,48 %
D35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6,48 %
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	2,50 %
E37	Collecte et traitement des eaux usées	1,16 %
E38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	1,34 %
G	COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	2,31 %
G45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	0,15 %
G46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	1,16 %
G47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	1,00 %
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	3,22 %
H51	Transports aériens	1,38 %
H52	Entreposage et services auxiliaires des transports	1,64 %
H53	Activités de poste et de courrier	0,20 %
I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	0,52 %
I55	Hébergement	0,52 %
J	INFORMATION ET COMMUNICATION	25,39 %
J58	Édition	0,56 %
J59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	0,51 %
J60	Programmation et diffusion	0,58 %
J61	Télécommunications	23,46 %
J62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	0,13 %
J63	Services d'information	0,16 %
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	18,75 %
K64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	16,80 %
K65	Assurance	0,07 %
K66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1,87 %
L	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	1,60 %
L68	Activités immobilières	1,60 %
M	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1,18 %
M72	Recherche-développement scientifique	1,18 %
N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	2,67 %
N77	Activités de location et location-bail	0,73 %

N80	Enquêtes et sécurité	1,94 %
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,19 %
O84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire, à partir desquels:	0,19 %
O84.1	Administration générale, économique et sociale	0,19 %
Q	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	0,89 %
Q86	Activités pour la santé humaine	0,89 %
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	2,06 %
R92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	1,90 %
R93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,16 %
S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	0,59 %
S96	Autres services personnels	0,59 %
Autre	NON SECTORISÉ	6,94 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les investissements alignés sur la taxinomie comprenaient des investissements en dette et/ou en actions dans des activités économiques durables sur le plan environnemental alignées sur la taxinomie de l'UE. Les données alignées sur la taxinomie sont fournies par un fournisseur de données externe. Les données alignées sur la taxinomie étaient, seulement dans de rares cas, des données déclarées par les entreprises conformément à la taxinomie de l'UE. Le fournisseur de données a obtenu des données alignées sur la taxinomie à partir d'autres données d'entreprise équivalentes disponibles. Les données n'ont pas été certifiées par des auditeurs ou fait l'objet d'un examen par des tiers. Les données n'incluent pas de données sur les obligations d'État. À ce jour, aucune méthodologie reconnue n'est disponible pour déterminer la part d'activités alignées sur la taxinomie pour un investissement dans des obligations d'État.

La part des investissements dans les souverains était de 0,19 % (calculé sur la base de l'approche par transparence).

- [Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?](#)

Oui

Dans le gaz fossile

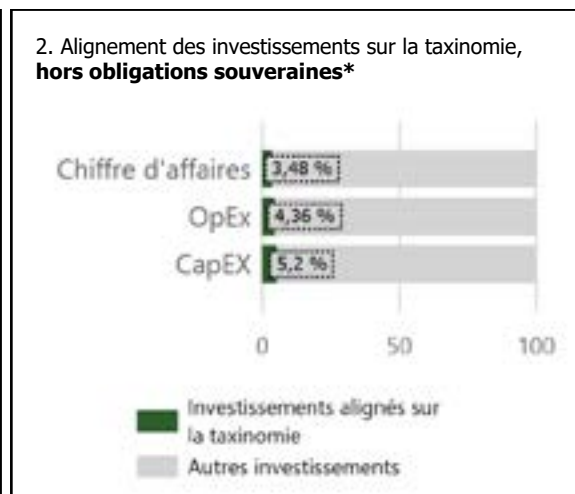
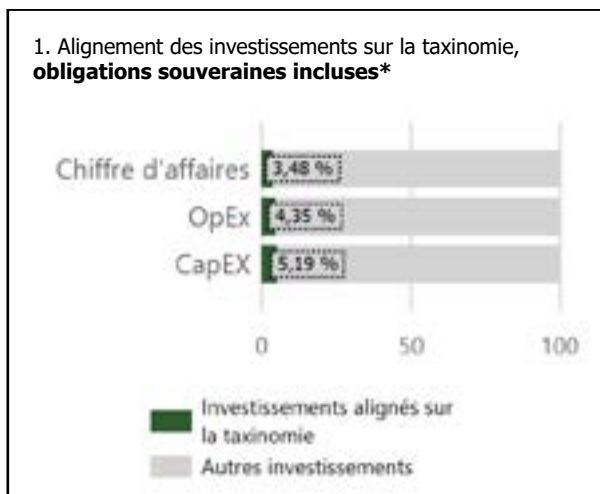
Dans l'énergie nucléaire

No

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxinomie dans les gaz fossiles et dans l'énergie nucléaire n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

l'atténuation du changement climatique	0,00 %
l'adaptation au changement climatique	0,00 %

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxinomie en fonction des objectifs de la taxinomie n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Activités transitoires	0,00 %
Activités habilitantes	0,00 %

La répartition des investissements du produit financier dans les activités économiques transitoires et habilitantes n'est actuellement pas possible en raison du manque de données fiables liées à la taxinomie. Les entreprises non financières publieront la part des activités économiques conformes à la taxinomie sous la forme d'indicateurs de performance clés définis, indiquant à quel objectif environnemental cette activité contribue et s'il s'agit d'une activité économique de transition ou habilitante, uniquement à partir du 1er janvier 2023 (et à compter du 1er janvier 2024 pour les entreprises financières). L'existence de ces informations déclarées est une base obligatoire pour cette évaluation.

- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses	12.2023	12.2022
Turnover	3,48 %	2,91 %
Capex	5,19 %	0 %
Opex	4,35 %	0 %

Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines	12.2023	12.2022
Turnover	3,48 %	2,97 %
Capex	5,2 %	0 %
Opex	4,36 %	0 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

taxonomie de l'UE était de 8,48 %.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables avec un objectif social était de 17,82 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » a inclus des investissements dans des liquidités, des Fonds cibles ou des produits dérivés (calculé sur la base de l'approche par transparence). Les produits dérivés ont pu être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille (y compris de couverture du risque) et/ou à des fins d'investissement. Les Fonds cibles ont pu être utilisés pour s'exposer à une stratégie spécifique. Aucune garantie environnementale ou sociale n'a été appliquée pour ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Afin de s'assurer que l'OPC remplit ses caractéristiques environnementales et sociales, les éléments contraignants ont été définis comme critères d'évaluation. Le respect des éléments contraignants a été mesuré à l'aide d'indicateurs de durabilité. Pour chaque indicateur de durabilité, une méthodologie, basée sur différentes sources de données, a été mise en place pour assurer une mesure et un reporting précis des indicateurs de l'OPC. Pour fournir des données sous-jacentes effectives, la liste d'exclusion minimale durable a été mise à jour au moins deux fois par an par l'équipe Investissement Durable, sur la base de sources de données externes.

Des mécanismes de contrôle technique ont été introduits pour s'assurer du respect des éléments contraignants dans les systèmes de conformité pré- et post-négociation. Ces mécanismes ont servi à garantir le respect constant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. En cas de violations identifiées, des mesures adéquates ont été prises pour remédier aux violations. Des exemples de telles mesures sont la cession de titres qui ne sont pas conformes aux critères d'exclusion, ou l'engagement avec les émetteurs concernés. Ces mécanismes font partie intégrante du processus d'examen des PAI. En outre, AllianzGI mène une démarche d'engagement actionnarial auprès des sociétés émettrices. Les activités d'engagement ont été réalisées uniquement en relation avec des investissements directs. Il n'est pas garanti que l'engagement mené inclue les émetteurs détenus par chaque Fonds. La stratégie d'engagement du Gestionnaire d'investissement repose sur 2 piliers : (1) l'approche basée sur les risques et (2) l'approche thématique.

L'approche basée sur les risques se concentre sur les risques ESG significatifs identifiés. Les engagements sont étroitement liés à la taille de l'exposition. Les votes importants contre la direction de l'entreprise lors d'assemblées générales passées, les controverses liées à la durabilité ou à la gouvernance et d'autres questions de durabilité sont au centre de l'engagement avec les entreprises en portefeuille.

L'approche thématique se concentre sur l'un des trois thèmes stratégiques liés au développement durable définis par AllianzGI - changement climatique, limites planétaires et capitalisme inclusif - ou sur des thèmes de gouvernance au sein de marchés spécifiques. Les engagements thématiques ont été identifiés sur la base de sujets jugés importants pour les investissements en portefeuille et ont été classés par ordre de priorité en fonction de la taille des positions d'AllianzGI et des priorités des clients.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Oui, l'OPC a désigné l'ICE BOFAML Euro High Yield BB-B Constrained comme indice de référence. Cet indice de référence est un indice de marché. L'OPC promeut les caractéristiques environnementales et sociales en surperformant l'intensité moyenne pondérée des GES de l'indice de référence.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
L'indice de référence est un indice large de marché ("Broad Market Index").
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**
- L'Intensité moyenne pondérée de GES réelle du portefeuille était de 36,51% plus basse par rapport à l'Intensité moyenne pondérée de GES de l'indice de référence

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

01/01/2023 - 31/12/2023	ALLIANZ EURO HIGH YIELD	ICE BOFA EURO HIGH YIELD BB-B RATED CONSTRAINED EUR (HEC4) INCLUDING TRANSACTION COSTS UNHEDGED IN EUR	Rendement actif
Performance %	10,83	12,24	-1,41

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

01/01/2023 - 31/12/2023	ALLIANZ EURO HIGH YIELD	ICE BOFA EURO HIGH YIELD BB-B RATED CONSTRAINED EUR (HEC4) INCLUDING TRANSACTION COSTS UNHEDGED IN EUR	Rendement actif
Performance %	10,83	12,24	-1,41

Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

ALLIANZ EURO HIGH YIELD
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH, succursale Française
3, boulevard des italiens
Case courrier P220 CS70264
75118 PARIS Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ALLIANZ EURO HIGH YIELD relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ALLIANZ EURO HIGH YIELD

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ALLIANZ EURO HIGH YIELD

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

Bilan actif

	29.12.2023	30.12.2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	559 041 825,19	558 673 585,37
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	550 057 847,96	378 563 632,41
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	550 057 847,96	378 563 632,41
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	129 339 980,13
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	129 339 980,13
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	8 983 977,23	50 769 972,83
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 983 977,23	50 769 972,83
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	518 480,04	3 807 716,54
Opérations de change à terme de devises	-	3 452 480,51
Autres	518 480,04	355 236,03
Comptes financiers	896 023,40	80 109,75
Liquidités	896 023,40	80 109,75
Total de l'actif	560 456 328,63	562 561 411,66

Bilan passif

	29.12.2023	30.12.2022
Capitaux propres		
Capital	556 368 683,39	569 250 595,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 722 368,01	4 948 969,75
Report à nouveau (a)	2 302,42	980,73
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-14 819 911,17	-25 771 818,49
Résultat de l'exercice (a, b)	13 908 052,85	10 434 504,62
Total des capitaux propres	560 181 495,50	558 863 232,02
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	274 833,13	3 698 179,64
Opérations de change à terme de devises	-	3 386 181,51
Autres	274 833,13	311 998,13
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	560 456 328,63	562 561 411,66

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	-
Autres opérations		
Total Autres opérations	-	-
Total Opérations de couverture		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	-
Autres opérations		
Total Autres opérations	-	-
Total Autres opérations	-	-

Compte de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 808,70	13 127,13
Produits sur actions et valeurs assimilées	871 746,06	-52 498,15
Produits sur obligations et valeurs assimilées	23 316 240,48	19 030 120,25
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (I)	24 196 795,24	18 990 749,23
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	12,208,91	50,129,23
Autres charges financières	-	-
TOTAL (II)	12,208,91	50,129,23
Résultat sur opérations financières (I - II)	24 184 586,33	18 940 620,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 482,775,78	3 544,029,47
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	20 701 810,55	15 396 590,53
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-655 292,32	61 305,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-6 138 465,38	-5 023 391,02
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	13 908 052,85	10 434 504,62

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

Instrument financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évalués sur la base du dernier cours de négociation disponible ou à partir de prix fournis quotidiennement par des contributeurs actifs sur ce marché (par ex. cotations de courtiers).

En l'absence de transactions significatives, une technique d'évaluation appropriée sera appliquée. Elle tiendra compte du taux d'intérêt sans risque dans la devise correspondante et d'une marge représentant les risques liés au titre concerné (par ex. risque de défaillance de l'émetteur) à l'aide d'une approche basée sur des titres identiques ou similaires.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois ou d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours de négociation disponible.

Instrument financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme conditionnels sont évalués au cours moyen du jour.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt, les options et les dérivés de crédit négociés par le biais d'une Chambre de compensation à contrepartie centrale sont évalués à l'aide de prix fournis par la chambre de compensation.

Instrument financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées qui ne sont ni négociées sur un marché réglementé français ou étranger ni inclus sur un autre marché organisé, et pour lesquels aucune autre information sur les prix n'est disponible, sont évalués à l'aide d'une technique d'évaluation de la juste valeur appropriée, en tenant compte de tous les facteurs de risque pertinents de l'émetteur et des autres conditions du marché concerné.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme et dérivés

Tous les contrats dérivés sont garantis en vertu d'accords de garantie avec un appel de marge quotidien.

Contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe de taux d'intérêt et de devises applicable dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Contrats d'échange de dividendes ou de performance

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'une technique d'évaluation appropriée conformément aux techniques d'évaluation standard dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation basé sur le taux de référence à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Dérivés de crédit

Ces dérivés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe des CDS applicable et dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Prêts de titres

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Dépôts et Emprunts

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Actifs et passifs en devises

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change égal au taux de référence du jour à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

METHODES DE COMPTABILISATION

Mode de comptabilisation des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe: Enregistrement au compte de résultat au fur et à mesure que ceux-ci sont acquis.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers: les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

Frais facturés à l'OPC:

A l'exception des frais d'intermédiations, les frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC :

- les frais de gestion financière propres à la société de gestion,
- les frais administratifs externes à la société de gestion,
- les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

A ces frais, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé son objectif de performance,
- des commissions de mouvement,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DICI (le cas échéant) ou au rapport annuel.

Actions I C et/ou D

	Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,50 % TTC taux maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
3	Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions MC

	Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,56 % TTC taux maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
3	Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions RC

	Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,9568 % TTC taux maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
3	Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant à moins de 20 % dans d'autres OPC

Méthode de calcul des rétrocessions de frais de gestion

Néant

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changement intervenu :

Néant

Changement à intervenir :

Néant

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs

(Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changement intervenu :

Néant

Changement à intervenir :

Néant

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de part

Les revenus de la part «R/C» sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part «R/D» sont distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/D» sont distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/C ou D» sont capitalisés et/ou distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/TD» sont distribués trimestriellement.

Les revenus de la part «M/C» sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «R/C» sont capitalisées chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «R/D» sont distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/D» sont distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/C ou D» sont capitalisées et/ou distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/TD» sont distribués ou mises en report à nouveau (partiel ou total) chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «M/C» sont capitalisées chaque année. (Selon le prospectus du 01/07/2019)

A compter de l'exercice 2018, les plus-values reportées unitaires ne sont plus mentionnées dans le tableau des 5 derniers exercices.

Evolution de l'actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Actif net en début d'exercice	558 863 232,02	653 351 268,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	153 573 731,84	148 821 539,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-202 702 761,10	-171 448 924,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 003 573,33	873 780,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 574 721,77	-26 431 107,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 157 154,38	5 431 841,69
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 387 856,18	-5 263 289,87
Frais de transaction	-8 832,03	-9 632,75
Différences de change	-25 229,74	-97 712,42
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	53 538 589,01	-54 809 179,48
Différence d'estimation exercice N :	5 645 555,69	-47 893 033,32
Différence d'estimation exercice N-1 :	-47 893 033,32	6 916 146,16
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N :	-	-
Différence d'estimation exercice N-1 :	-	-
Distribution d'avoirs	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 818 729,43	-1 928 551,23
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 701 810,55	15 396 590,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-6 138 465,38	-5 023 391,02
Autres éléments *	-	-
Actif net en fin d'exercice	560 181 495,50	558 863 232,02

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

Compléments d'information

1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilées	550 057 847,96	98,19
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	550 057 847,96	98,19
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	-	-
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	-	-
TOTAL ACTIF	550 057 847,96	98,19
PASSIF		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
TOTAL PASSIF	-	-
Hors Bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL opérations de couverture	-	-
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	-	-
TOTAL Hors Bilan	-	-

2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	550 057 847,96	98,19						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							896 023,40	0,16
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	17 738 974,36	3,17	112 305 020,49	20,05	171 128 729,56	30,55	248 885 123,55	44,43		
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	896 023,40	0,16								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
	GBP	GBP	USD	USD	CHF	CHF		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers	14 700,18	-	1 936,22	-	109,25	-		
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

	29.12.2023
Créances	
Coupons à recevoir	122 328,75
Ventes à règlement différé	186 709,60
Autres créances	209 441,69
Total des créances	518 480,04
Dettes	
Achats à règlement différé	-9 748,38
Frais de gestion	-263 673,75
Autres Dettes	-1 411,00
Total des dettes	-274 833,13
Total dettes et créances	243 646,91

6. Capitaux propres

	En parts	En montant
C1	Retail - R/C	
Actions ou parts émises durant l'exercice	121 654	38 932 745,13
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-149 803	-47 762 220,09

	En parts	En montant
C2	Retail - MC	
Actions ou parts émises durant l'exercice	24 197,13	2 516 486,39
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-149 728,035	-15 533 177,32

	En parts	En montant
D1	Retail - R/D	
Actions ou parts émises durant l'exercice	1 126	124 196,48
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-7 542	-818 120,12

	En parts	En montant
D2	Instit -I/C et /ou D	
Actions ou parts émises durant l'exercice	46 486,473	111 850 015,65
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-53 484,853	-128 064 525,86

	En parts	En montant
D3	Instit - I/TD	
Actions ou parts émises durant l'exercice	0,00	
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-10 580,745	-9 999 998,71

	En parts	En montant
D4	Instit - I/D	
Actions ou parts émises durant l'exercice	139,00	150 288,19
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-485,00	-524 719,00

	En montant
C1 Retail - R/C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
C2 Retail - MC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
D1 Retail - R/D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
D2 Instit -I/C et /ou D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
D3 Instit - I/TD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
D4 Instit - I/D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

7. Frais de gestion

	29.12.2023
C1 Retail - R/C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de gestion fixes	1 118 809,76
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
C2 Retail - MC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,59
Frais de gestion fixes	167 712,94
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
D1 Retail - R/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de gestion fixes	29 300,69
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
D2 Instit - I/C et /ou D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Frais de gestion fixes	917 289,28
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
D3 Instit - I/TD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Frais de gestion fixes	1 239 750,16
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
D4 Instit - I/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Frais de gestion fixes	9 912,95
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

SBI Paris a fait appel à un conseiller fiscal américain pour le compte d'AGI et aux frais de SSB afin de traiter les montants réclamés en 2022 auprès de l'IRS. Ces honoraires ont été ajoutés aux frais de gestion du fonds, ce qui engendre un dépassement du taux de frais gestion maximal prévu par le prospectus.

8. Engagements reçus et donnés

8.1. description des garanties reçues par l'OPC avec mention des garanties de capital néant

8.2. description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

9. Autres informations

9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29.12.2023
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29.12.2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC gérés par ces entités

	29.12.2023
Actions	-
Obligations	-
TCN	-
OPC	8 983 977,23
Instruments financiers à terme	-
Total des titres du groupe	8 983 977,23

10. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

(En devise de comptabilité de l'OPC)

Acomptes versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			6 138 465,38	25,26	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29.12.2023	30.12.2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2 302,42	980,73
Résultat	13 908 052,85	10 434 504,62
Total	13 910 355,27	10 435 485,35

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29.12.2023	30.12.2022
C1 Retail - R/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 623 764,39	2 632 710,01
Total	3 623 764,39	2 632 710,01

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

C2 Retail - MC		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	862 403,86	952 290,19
Total	862 403,86	952 290,19

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

D1 Retail - R/D		
Affectation		
Distribution	85 701,00	74 970,64
Report à nouveau de l'exercice	32,45	262,01
Capitalisation	-	-
Total	85 733,45	75 232,65

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	23 100	29 516
Distribution unitaire	3,71	2,54
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

D2 Instit -I/C et /ou D

Affectation

Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 500 129,22	5 020 568,62
Total	6 500 129,22	5 020 568,62

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	71 182,453	78 180,833
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

D3 Instit - I/TD

Affectation

Distribution	2 771 027,76	1 693 356,80
Report à nouveau de l'exercice	308,84	2 185,72
Capitalisation	-	-
Total	2 771 336,60	1 695 542,52

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	239 915,823	250 496,568
Distribution unitaire	11,55	6,76
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

D4 Instit - I/D

Affectation

Distribution	66 981,95	59 136,82
Report à nouveau de l'exercice	5,80	4,54
Capitalisation	-	-
Total	66 987,75	59 141,36

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	1 592,912	1 938,912
Distribution unitaire	42,05	30,50
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'OPC)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0,00	0,00

	29.12.2023	30.12.2022
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 722 368,01	4 948 969,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 819 911,17	-25 771 818,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-10 097 543,16	-20 822 848,74

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

	29.12.2023	30.12.2022
C1 Retail - R/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 965 869,78	-5 081 040,22
Total	-2 965 869,78	-5 081 040,22
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
C2 Retail - MC		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-632 213,05	-1 572 171,33
Total	-632 213,05	-1 572 171,33
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
D1 Retail - R/D		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	51 960,95	66 392,95
Capitalisation	-70 192,77	-144 349,77
Total	-18 231,82	-77 956,82
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

D2 Instit -I/C et /ou D

Affectation

Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 691 122,80	-8 111 527,85
Total	-4 691 122,80	-8 111 527,85

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

D3 Instit - I/TD

Affectation

Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 634 615,38	4 839 010,74
Capitalisation	-6 412 023,43	-10 767 692,32
Total	-1 777 408,05	-5 928 681,58

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

D4 Instit - I/D

Affectation

Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	35 791,68	43 566,06
Capitalisation	-48 489,34	-95 037,00
Total	-12 697,66	-51 470,94

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds: 02.04.1993

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31.12.2019	C1	138 438 362,56	419 245	330,20				7,73
	C2	39 014 199,99	365 933	106,61				2,91
	D1	4 501 408,62	36 593	123,01		3,06		
	D2	298 666 314,28	124 201	2 404,71				66,81
	D3	235 846 732,77	220 563	1 069,29		7,83		
	D4	5 448 697,46	4 415	1 234,22		36,19		
31.12.2020	C1	128 533 281,26	381 313	337,08				5,28
	C2	28 823 509,92	263 786	109,26				2,12
	D1	4 037 956,67	33 056	122,15		2,81		-0,46
	D2	311 810 098,48	126 444	2 465,98				49,22
	D3	255 191 211,44	239 522	1 065,41		7,71		-4,45
	D4	2 029 266,12	1 656	1 225,15		33,55		-4,70
31.12.2021	C1	123 759 502,04	361 243	342,59				12,27
	C2	17 193 217,13	154 233	111,47				4,41
	D1	4 002 996,24	33 000	121,30		2,56		
	D2	232 383 829,42	92 295	2 517,83				101,36
	D3	273 884 438,28	258 444	1 059,74		27,34		
	D4	2 127 285,51	1 748	1 217,04		31,24		
30.12.2022	C1	110 634 591,77	361 006	306,46				-6,78
	C2	34 277 580,44	342 394	100,11				-1,81
	D1	3 128 828,45	29 516	106,00		2,54		-2,64
	D2	176 892 921,63	78 181	2 262,61				-39,54
	D3	231 868 201,69	250 497	925,63		6,76		-23,67
	D4	2 061 108,04	1 939	1 063,02		30,50		-26,55
29.12.2023	C1	113 058 208,86	332 857	339,66				1,97
	C2	24 158 081,62	216 863	111,39				1,06
	D1	2 650 405,64	23 100	114,73		3,71		-3,03
	D2	179 320 226,46	71 182	2 519,16				25,41
	D3	239 162 077,60	239 916	996,85		11,55		-26,72
	D4	1 832 495,32	1 593	1 150,40		42,05		-30,43

* Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé à la date de détachement du coupon.

Inventaire au 29.12.2023

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
Obligations & Valeurs assimilées				
Obligations & valeurs assimilées nego. sur un marché regl. ou assimilé				
AUTRICHE				
BENTELER INTERNATIONAL A SR SECURED REGS 05/28 9.375	EUR	2 050 000	2 220 256,87	0,40
ERSTE GROUP BANK AG JR SUBORDINA REGS VAR	EUR	800 000	768 578,23	0,14
ERSTE GROUP BANK AG JR SUBORDINA REGS 8.5% 31/12/2049	EUR	600 000	650 770,90	0,12
VOLKSBANK WIEN AG 7.75% 31/12/2049	EUR	2 400 000	2 407 268,84	0,42
			6 046 874,84	1,08
BELGIQUE				
KBC GROUP NV JR SUBORDINA REGS 8% 31/12/2049	EUR	600 000	654 577,08	0,12
KBC GROUP NV JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	812 732,46	0,14
			1 467 309,54	0,26
Canada				
PRIMO WATER HOLDINGS INC COMPANY GUAR REGS 10/28 3.875	EUR	900 000	876 232,49	0,16
			876 232,49	0,16
ILES CAMAÏNES				
UPCB FINANCE VII LTD SR SECURED REGS 06/29 3.625	EUR	950 000	927 913,80	0,17
			927 913,80	0,17
TCHEQUIE				
ALLWYN INTERNATIONAL AS SR SECURED REGS 02/27 3.875	EUR	1 100 000	1 078 389,58	0,19
			1 078 389,58	0,19
ALLEMAGNE				
BERTELSMANN SE CO KGAA JR SUBORDINA REGS 04/75 VAR	EUR	1 700 000	1 667 462,42	0,30
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL SR SECURED REGS 02/27 3.5	EUR	1 600 000	1 574 766,35	0,28
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL SR SECURED REGS 01/28 4.375	EUR	800 000	799 178,19	0,14
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL SR SECURED REGS 05/30 7.5	EUR	2 300 000	2 479 257,82	0,44
COMMERZBANK AG SUBORDINATED REGS 12/30 VAR	EUR	2 200 000	2 171 759,70	0,39
COMMERZBANK AG SUBORDINATED REGS 12/32 VAR	EUR	2 800 000	2 976 662,86	0,53
COMMERZBANK AG JR SUBORDINA REGS 6.5% 31/12/2049	EUR	1 000 000	997 873,22	0,18
COMMERZBANK AG SUBORDINATED REGS 03/27 4	EUR	600 000	628 598,82	0,11
DEUTSCHE LUFTHANSA AG SR UNSECURED REGS 02/25 2.875	EUR	1 200 000	1 212 458,86	0,22
DEUTSCHE LUFTHANSA AG SR UNSECURED REGS 02/28 3.75	EUR	2 100 000	2 147 716,52	0,38
DOUGLAS GMBH SR SECURED REGS 04/26 6	EUR	1 400 000	1 408 477,84	0,25
GRUENENTHAL GMBH SR SECURED REGS 11/26 3.625	EUR	1 650 000	1 640 963,18	0,29
GRUENENTHAL GMBH SR SECURED REGS 05/28 4.125	EUR	700 000	698 860,05	0,12
GRUENENTHAL GMBH SR SECURED REGS 05/30 6.75	EUR	2 200 000	2 358 968,26	0,42
HT TROPLAST AG SR SECURED REGS 07/28 9.375	EUR	2 550 000	2 711 449,13	0,48
RENK AG FRANKFURT SR SECURED REGS 07/25 5.75	EUR	4 350 000	4 453 689,35	0,82
TECHEM VERWALTUNGSGESSELL SR SECURED REGS 07/25 2	EUR	2 650 000	2 625 211,46	0,47
ZF FINANCE GMBH COMPANY GUAR REGS 09/25 3	EUR	2 000 000	1 976 946,18	0,35
ZF FINANCE GMBH COMPANY GUAR REGS 05/28 2.25	EUR	800 000	748 671,10	0,13
ZF FINANCE GMBH COMPANY GUAR REGS 08/26 5.75	EUR	600 000	635 288,51	0,11
ZF FINANCE GMBH COMPANY GUAR REGS 05/27 2.75	EUR	2 300 000	2 231 431,63	0,40

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
			38 145 691,45	6,81
ESPAGNE				
ABANCA CORP BANCARIA SA SUBORDINATED REGS 04/30 VAR	EUR	800 000	816 760,17	0,15
ABANCA CORP BANCARIA SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	770 934,95	0,14
BANCO DE SABADELL SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	696 019,51	0,12
BANCO DE CREDITO SOCIAL SR UNSECURED REGS 03/28 VAR	EUR	1 600 000	1 435 810,34	0,26
BANCO DE SABADELL SA SUBORDINATED REGS 01/30 VAR	EUR	1 700 000	1 673 360,62	0,30
BANCO DE SABADELL SA SR UNSECURED REGS 09/26 VAR	EUR	1 000 000	1 037 580,08	0,19
BANCO DE SABADELL SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	762 851,18	0,14
BANCO DE SABADELL SA SUBORDINATED REGS 08/33 VAR	EUR	600 000	623 831,65	0,11
BANCO DE SABADELL SA JR SUBORDINA REGS VAR	EUR	600 000	655 110,52	0,12
BANCO DE CREDITO SOCIAL SUBORDINATED REGS 11/31 VAR	EUR	800 000	747 325,90	0,13
BANCO DE SABADELL SA SUBORDINATED REGS 04/31 VAR	EUR	1 600 000	1 545 298,53	0,28
BANCO SANTANDER SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	746 662,94	0,13
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG JR SUBORDINA REGS VAR	EUR	2 600 000	2 832 521,19	0,51
CAIXABANK SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 200 000	2 167 882,78	0,39
CELLNEX TELECOM SA SR UNSECURED REGS 06/29 1.875	EUR	900 000	832 130,85	0,15
CELLNEX FINANCE CO SA COMPANY GUAR REGS 04/26 2.25	EUR	2 600 000	2 570 955,55	0,46
CELLNEX FINANCE CO SA COMPANY GUAR REGS 06/28 1.5	EUR	1 000 000	926 555,67	0,17
CELLNEX TELECOM SA SR UNSECURED REGS 04/27 1	EUR	1 500 000	1 399 276,32	0,25
CELLNEX TELECOM SA SR UNSECURED REGS 10/30 1.75	EUR	1 600 000	1 412 683,72	0,25
CELLNEX FINANCE CO SA COMPANY GUAR REGS 09/32 2	EUR	500 000	431 975,71	0,08
CELLNEX FINANCE CO SA COMPANY GUAR REGS 02/33 2	EUR	2 800 000	2 449 786,74	0,44
EROSKI S COOP SR SECURED REGS 04/29 10.625% 30/04/2029	EUR	2 000 000	2 083 385,37	0,37
GRIFOLS SA SR SECURED REGS 11/27 2.25	EUR	1 400 000	1 328 856,34	0,24
GRIFOLS S.A. 21/28 3.875	EUR	2 850 000	2 639 759,01	0,47
IBERCAJA BANCO SA SUBORDINATED REGS 07/30 VAR	EUR	800 000	778 317,36	0,14
IBERCAJA BANCO SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	848 413,75	0,15
LORCA TELECOM BOND CO SR SECURED REGS 09/27 4	EUR	5 800 000	5 743 232,50	1,00
UNICAJA BANCO SA REGS 09/28 VAR	EUR	700 000	742 215,60	0,13
UNICAJA BANCO SA SUBORDINATED REGS 11/29 VAR	EUR	1 100 000	1 073 211,42	0,19
			41 772 706,27	7,46
FINLANDE				
CITYCON OYJ JR SUBORDINA REGS VAR	EUR	1 850 000	1 539 696,35	0,27
CITYCON OYJ JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	499 416,02	0,09
HUHTAMAKI OYJ SR UNSECURED REGS 5.125% 24/11/2028	EUR	800 000	839 467,51	0,15
			2 878 579,88	0,51
FRANCE				
ACCOR SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	795 984,89	0,14
ACCOR SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 900 000	2 100 672,76	0,38
AFFLELOU SAS SR SECURED REGS 05/26 4.25	EUR	1 650 000	1 655 534,34	0,30
AIR FRANCE KLM SR UNSECURED REGS 05/26 7.25	EUR	800 000	890 384,54	0,16
ALTICE FRANCE SA SR SECURED REGS 01/25 2.5	EUR	1 000 000	973 374,97	0,17

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
ALTICE FRANCE SA SR SECURED REGS 01/29 4.125	EUR	400 000	325 100,00	0,06
ALTICE FRANCE SA SR SECURED REGS 10/29 4.25	EUR	2 000 000	1 613 818,47	0,29
BANIJAY ENTERTAINMENT SR SECURED REGS 05/29 7	EUR	1 650 000	1 784 378,18	0,32
CAB SR SECURED REGS 02/28 3.375	EUR	3 550 000	3 223 643,18	0,58
CERBA HEALTHCARE SACA SR SECURED REGS 05/28 3.5	EUR	1 200 000	1 010 410,72	0,18
CREDIT AGRICOLE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	400 000	425 292,58	0,08
CROWN EURO HOLDINGS SA COMPANY GUAR REGS 05/25 3.375	EUR	1 300 000	1 297 459,80	0,23
CROWN EURO HOLDINGS SA COMPANY GUAR REGS 05/28 5	EUR	1 800 000	1 881 933,24	0,34
DERICHEBOURG SR UNSECURED REGS 07/28 2.25	EUR	2 550 000	2 423 121,54	0,43
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	4 000 000	4 015 341,42	0,72
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	4 600 000	4 091 558,06	0,73
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 200 000	2 016 808,16	0,36
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/29 VAR	EUR	1 800 000	1 979 537,77	0,35
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 800 000	2 933 115,25	0,52
ELIS SA COMPANY GUAR REGS 04/25 1	EUR	700 000	681 141,06	0,12
ELIS SA SR UNSECURED REGS 04/24 1.75	EUR	2 600 000	2 618 555,92	0,47
EMERIA SASU SR SECURED REGS 03/28 7.75	EUR	1 273 000	1 238 753,41	0,22
FORVIA SE SR UNSECURED REGS 06/27 2.375	EUR	2 200 000	2 086 853,39	0,37
FORVIA SE SR UNSECURED REGS 06/26 7.25	EUR	3 800 000	4 052 170,51	0,72
FORVIA SE SR UNSECURED REGS 06/28 3.75	EUR	2 200 000	2 164 261,44	0,39
FORVIA SE SR UNSECURED REGS 06/29 2.375	EUR	1 350 000	1 237 377,60	0,22
ILIAD SA SR UNSECURED REGS 04/25 1.875	EUR	1 300 000	1 282 970,48	0,23
ILIAD SA SR UNSECURED REGS 06/27 5.375	EUR	800 000	846 875,25	0,15
ILIAD HOLDING SAS SR SECURED REGS 10/28 5.625	EUR	2 650 000	2 701 633,61	0,48
ILIAD HOLDING SAS SR SECURED REGS 10/26 5.125	EUR	4 700 000	4 748 256,71	0,84
ILIAD SA SR UNSECURED REGS 02/29 5.375	EUR	1 300 000	1 342 240,57	0,24
ILIAD SA SR UNSECURED REGS 02/30 5.625	EUR	1 200 000	1 306 203,95	0,23
KAPLA HOLDING SAS SR SECURED REGS 12/26 3.375	EUR	3 050 000	2 965 696,78	0,53
LA BANQUE POSTALE JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 000 000	1 807 780,14	0,32
LOXAM SAS SR SUBORDINA REGS 04/27 4.5	EUR	2 800 000	2 675 621,76	0,48
LOXAM SAS SR SECURED REGS 6.375 % 31/05/2029	EUR	2 200 000	2 289 068,59	0,41
LOXAM SAS SR SECURED REGS 07/26 3.75	EUR	1 000 000	994 065,60	0,18
PAPREC HOLDING SA SR SECURED REGS 11/29 7.25	EUR	850 000	922 838,62	0,16
PAPREC HOLDING S SR SECURED REGS 07/28 3.5	EUR	1 400 000	1 368 774,56	0,24
PARTS EUROPE SA SR SECURED REGS 07/25 6.5	EUR	800 000	826 856,67	0,15
RENAULT SA SR UNSECURED REGS 04/24 1	EUR	2 000 000	1 993 818,45	0,36
RENAULT SA SR UNSECURED REGS 05/26 2.375	EUR	3 500 000	3 445 581,05	0,62
RCI BANQUE SA SUBORDINATED REGS 02/30 VAR	EUR	2 100 000	2 088 881,72	0,37
RENAULT SA SR UNSECURED REGS 06/25 1.25	EUR	2 500 000	2 423 328,58	0,43
REXEL SA SR UNSECURED REGS 09/30 5.25	EUR	700 000	742 664,14	0,13
SECHE ENVIRONNEMENT SACA SR UNSECURED REGS 11/28 2.25	EUR	3 100 000	2 808 285,02	0,50
ALTICE FRANCE SA SR SECURED REGS 02/27 5.875	EUR	2 300 000	2 113 789,37	0,38
SNF GROUP SACA SR UNSECURED REGS 02/29 2.625	EUR	1 250 000	1 154 293,25	0,21

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
SNF GROUP SACA SR UNSECURED REGS 02/26 2	EUR	2 240 000	2 172 341,59	0,39
TEREOS FINANCE GROUPE I SR UNSECURED REGS 04/27 4.75	EUR	550 000	560 099,71	0,10
TEREOS FINANCE GROUPE I COMPANY GUAR REGS 04/28 7.25	EUR	1 550 000	1 666 806,60	0,30
GOLDSTORY SAS SR SECURED REGS 03/26 5.375	EUR	2 300 000	2 338 771,05	0,42
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD COMPANY GUAR REGS 7.25% 31/12/2049	EUR	600 000	611 426,43	0,11
VALEO SE SR UNSECURED REGS 05/27 5.375	EUR	1 900 000	2 038 884,76	0,36
VALLOUREC SACA SR UNSECURED REGS 06/26 8.5	EUR	3 250 000	3 337 734,62	0,60
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	2 900 000	3 072 374,42	0,55
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 300 000	1 252 582,18	0,22
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 300 000	2 103 470,41	0,38
			111 520 599,84	19,92
ROYAUME UNI				
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN SR SECURED REGS 04/30 7.25	EUR	2 850 000	3 102 770,01	0,56
BRITISH TELECOMMUNICATIO COMPANY GUAR REGS 08/80 VAR	EUR	750 000	722 318,18	0,13
INEOS FINANCE PLC SR SECURED REGS 05/28 6.625	EUR	1 450 000	1 503 137,62	0,27
INTL CONSOLIDATED AIRLIN SR UNSECURED REGS 03/29 3.75	EUR	1 900 000	1 904 082,84	0,34
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO COMPANY GUAR REGS 11/24 5.875	EUR	1 600 000	1 627 517,01	0,29
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO SR UNSECURED REGS 07/28 4.5	EUR	900 000	901 154,77	0,16
NGG FINANCE PLC COMPANY GUAR REGS 09/82 VAR	EUR	1 250 000	1 146 352,77	0,20
NOMAD FOODS BONDSCO PLC SR SECURED REGS 06/28 2.5	EUR	1 300 000	1 238 029,74	0,22
PINNACLE BIDCO PLC SR SECURED REGS 8.25% 11/10/2028	EUR	850 000	901 853,12	0,16
INEOS QUATTRO FINANCE 2 SR SECURED REGS 03/29 8.5	EUR	2 700 000	2 888 969,88	0,52
TI AUTOMOTIVE FINANCE COMPANY GUAR REGS 04/29 3.75	EUR	2 500 000	2 317 526,55	0,41
VIRGIN MEDIA FINANCE PLC COMPANY GUAR REGS 07/30 3.75	EUR	900 000	845 906,22	0,15
VMED O2 UK FINAN SR SECURED REGS 01/31 3.25	EUR	1 500 000	1 406 659,84	0,25
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 08/80 VAR	EUR	700 000	673 306,93	0,12
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 08/80 VAR	EUR	1 800 000	1 633 480,33	0,29
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 10/78 VAR	EUR	2 150 000	2 128 310,54	0,38
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 08/84 VAR	EUR	2 500 000	2 736 061,12	0,49
			27 677 437,47	4,94
GRECE				
ALPHA BANK SA REGS 06/29 VAR	EUR	2 100 000	2 313 243,43	0,41
EUROBANK SA SR UNSECURED REGS 11/29 VAR	EUR	1 650 000	1 717 398,19	0,31
NATIONAL BANK GREECE SA REGS 11/27 VAR	EUR	1 600 000	1 743 945,88	0,31
NATIONAL BANK GREECE SA SUBORDINATED REGS 07/29 VAR	EUR	1 600 000	1 688 985,54	0,30
			7 463 573,04	1,33
ILE DE MAN				
PLAYTECH PLC SR SECURED REGS 06/28 5.875	EUR	900 000	900 145,90	0,16
			900 145,90	0,16
IRLANDE				
ARDAGH PKG FIN/HLDGS USA SR SECURED REGS 08/26 2.125	EUR	800 000	717 646,67	0,13
ARDAGH METAL PACKAGING SR UNSECURED REGS 09/29 3	EUR	2 300 000	1 869 181,25	0,33
ARDAGH PKG FIN/HLDGS USA SR SECURED REGS 08/26 2.125	EUR	1 900 000	1 705 883,33	0,30

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
EIRCOM FINANCE DAC SR SECURED REGS 05/26 3.5	EUR	3 200 000	3 136 749,33	0,57
			7 429 460,58	1,33
Italie				
MUNDYS SPA SR UNSECURED REGS 02/28 1.875	EUR	1 100 000	1 031 679,56	0,18
ATLANTIA SPA SR UNSECURED REGS 02/25 1.625	EUR	3 350 000	3 306 599,29	0,59
BANCO BPM SPA SUBORDINATED REGS 10/29 VAR	EUR	200 000	201 487,02	0,04
BANCA POPOLARE SONDRIO REGS 09/28 VAR	EUR	1 650 000	1 734 856,78	0,31
BANCA MONTE DEI PASCHI S REGS 09/27 VAR	EUR	600 000	641 139,09	0,11
BANCA MONTE DEI PASCHI S REGS 03/26 VAR	EUR	3 560 000	3 845 884,21	0,69
BANCA MONTE DEI PASCHI S SUBORDINATED REGS 01/30 VAR	EUR	1 550 000	1 662 388,82	0,30
BANCA MONTE DEI PASCHI S SUBORDINATED REGS 09/30 VAR	EUR	1 300 000	1 342 428,95	0,24
BANCO BPM SPA REGS 02/25 1.625	EUR	2 400 000	2 372 886,85	0,42
BANCO BPM SPA JR SUBORDINA REGS 9.5% 31/12/2049	EUR	1 000 000	1 096 274,61	0,20
BANCO BPM SPA REGS 01/27 4.875	EUR	1 200 000	1 296 801,33	0,23
BANCO BPM SPA REGS 09/26 6	EUR	900 000	966 766,82	0,17
BANCO BPM SPA REGS 01/28 VAR	EUR	700 000	774 456,41	0,14
BANCO BPM SPA SUBORDINATED REGS 09/30 VAR	EUR	2 100 000	2 165 299,36	0,39
BPER BANCA SR UNSECURED REGS 09/29 VAR	EUR	1 050 000	1 107 663,73	0,20
BPER BANCA SUBORDINATED REGS 07/32 VAR	EUR	300 000	287 679,22	0,05
BPER BANCA REGS 02/28 VAR	EUR	1 350 000	1 506 037,40	0,27
ENEL SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 100 000	1 206 836,26	0,22
ENI SPA JR SUBORDINA REGS 3.375% 31/12/2049	EUR	1 300 000	1 200 684,39	0,21
FIBER BIDCO SPA SR SECURED REGS 10/27 11	EUR	1 000 000	1 124 374,97	0,20
GUALA CLOSURES S SR SECURED REGS 06/28 3.25	EUR	800 000	755 820,00	0,13
ICCREA BANCA SPA REGS 01/28 VAR	EUR	1 150 000	1 320 250,88	0,24
ICCREA BANCA SPA SUBORDINATED REGS 01/32 VAR	EUR	2 500 000	2 534 500,61	0,45
INFRASTRUTTURE WIRELESS SR UNSECURED REGS 10/28 1.625	EUR	800 000	745 799,30	0,13
INFRASTRUTTURE WIRELESS SR UNSECURED REGS 07/26 1.875	EUR	750 000	728 591,46	0,13
INTESA SANPAOLO SPA SUBORDINATED REGS 02/34 VAR	EUR	750 000	834 020,26	0,15
INTESA SANPAOLO VITA SPA JR SUBORDINA REGS 12/49 VAR	EUR	700 000	698 877,40	0,12
INTESA SANPAOLO SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	700 000	663 582,49	0,12
INTESA SANPAOLO SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	650 000	634 590,28	0,11
INTESA SANPAOLO SPA JR SUBORDINA REGS 12/49 VAR	EUR	800 000	852 118,37	0,15
INTESA SANPAOLO SPA SUBORDINATED REGS 03/29 VAR	EUR	700 000	735 592,08	0,13
INTESA SANPAOLO SPA SUBORDINATED REGS 07/29 VAR	EUR	200 000	203 420,38	0,04
INTL DESIGN GROUP SR SECURED REGS 11/28 10	EUR	1 200 000	1 265 247,66	0,23
LOTTOMATICA SPA/ROMA SR SECURED REGS 06/28 7.125	EUR	2 250 000	2 394 363,78	0,43
LOTTOMATICA SPA/ROMA SR SECURED REGS 09/27 9.75	EUR	950 000	1 074 133,65	0,19
NEXI SPA SR UNSECURED REGS 04/26 1.625	EUR	1 450 000	1 381 845,78	0,25
NEXI SPA SR UNSECURED REGS 10/24 1.75	EUR	700 000	689 605,98	0,12
NEXI SPA SR UNSECURED REGS 04/29 2.125	EUR	900 000	799 756,70	0,14
PIAGGIO C SPA SR UNSECURED REGS 6.5% 05/10/2030	EUR	1 500 000	1 603 824,88	0,29
POSTE ITALIANE SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 100 000	920 590,45	0,16

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 05/26 3.625	EUR	1 000 000	1 008 325,45	0,18
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 02/28 6.875	EUR	3 450 000	3 777 797,46	0,67
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 07/28 7.875	EUR	2 350 000	2 704 417,42	0,48
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 01/29 1.625	EUR	3 100 000	2 738 655,60	0,49
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 04/25 2.75	EUR	1 500 000	1 495 438,99	0,27
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 10/27 2.375	EUR	1 050 000	989 516,04	0,18
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 01/26 2.875	EUR	3 900 000	3 889 816,80	0,70
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 04/24 4	EUR	1 694 000	1 739 432,62	0,31
UNICREDIT SPA SUBORDINATED REGS 09/29 VAR	EUR	1 000 000	983 332,67	0,18
UNICREDIT SPA SUBORDINATED REGS 02/29 VAR	EUR	1 300 000	1 355 304,00	0,24
UNICREDIT SPA SUBORDINATED REGS 01/32 VAR	EUR	1 450 000	1 402 722,08	0,25
UNIPOLSAI ASSICURAZIONI JR SUBORDINA REGS 12/49 VAR	EUR	400 000	413 730,62	0,07
			72 207 247,21	12,89
JAPON				
SOFTBANK GROUP CORP SR UNSECURED REGS 07/24 2.125	EUR	1 600 000	1 592 816,19	0,28
SOFTBANK GROUP CORP SR UNSECURED REGS 07/29 3.375	EUR	750 000	686 200,09	0,12
SOFTBANK GROUP CORP SR UNSECURED REGS 09/29 4	EUR	2 100 000	1 938 523,35	0,35
SOFTBANK GROUP CORP SR UNSECURED REGS 04/28 5	EUR	2 400 000	2 409 257,84	0,43
			6 626 797,47	1,18
LUXEMBOURG				
ALTICE FINANCING SA SR SECURED REGS 01/28 3	EUR	1 450 000	1 319 548,29	0,24
ALTICE FRANCE HOLDING SA SR SECURED REGS 05/27 8	EUR	1 650 000	967 381,25	0,17
ALTICE FINANCING SA SR SECURED REGS 08/29 4.25	EUR	3 850 000	3 479 546,71	0,62
CELLNEX FINANCE CO SA COMPANY GUAR REGS 11/26 0.75	EUR	3 000 000	2 786 170,20	0,50
CIRSA FINANCE INTER SR SECURED REGS 11/27 10.375	EUR	2 050 000	2 305 093,37	0,41
CIRSA FINANCE INTER SR SECURED REGS 03/27 4.5	EUR	2 750 000	2 692 053,65	0,48
CONSOLIDATED ENERGY FIN COMPANY GUAR REGS 10/28 5	EUR	1 600 000	1 325 285,33	0,24
CPI PROPERTY GROUP SA SUBORDINATED REGS VAR	EUR	3 100 000	948 411,65	0,17
CPI PROPERTY GROUP SA SUBORDINATED REGS 3.75% 31/12/2049	EUR	650 000	173 954,72	0,03
DANA FINANCING LUX SARL COMPANY GUAR REGS 07/31 8.5	EUR	1 600 000	1 838 900,37	0,33
ARENA LUX FIN SARL SR SECURED REGS 02/28 1.875	EUR	3 950 000	3 567 085,29	0,64
EPHIOS SUBCO SARL SR SECURED REGS 01/31 7.875	EUR	1 700 000	1 764 194,30	0,31
MATTERHORN TELECOM SA SR SECURED REGS 11/27 4	EUR	2 730 000	2 716 480,04	0,48
MATTERHORN TELECOM SA SR SECURED REGS 09/26 3.125	EUR	2 250 000	2 207 567,70	0,39
MONICHEM HOLDCO 3 S.A 8.75% 01/05/2028	EUR	1 800 000	1 850 387,76	0,33
PLT VII FINANCE SARL SR SECURED REGS 01/26 4.625	EUR	2 800 000	2 848 349,65	0,51
TELENET FINANCE LUX NOTE SR SECURED REGS 03/28 3.5	EUR	5 400 000	5 255 996,02	0,94
			38 046 406,30	6,79
MEXIQUE				
PETROLEOS MEXICANOS COMPANY GUAR REGS 2.75% 21/04/2027	EUR	4 700 000	4 054 219,57	0,72
PETROLEOS MEXICANOS COMPANY GUAR REGS 02/29 4.75	EUR	3 250 000	2 814 388,53	0,50
PETROLEOS MEXICANOS COMPANY GUAR REGS 02/28 4.875	EUR	4 650 000	4 262 182,93	0,77
			11 130 791,03	1,99

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABERTIS FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	400 000	372 945,03	0,07
ABERTIS FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	4 500 000	4 456 502,16	0,80
ABN AMRO BANK NV JR SUBORDINA REGS 4.75% 31/12/2049	EUR	1 800 000	1 672 793,98	0,30
UNITED GROUP BV SR SECURED REGS 02/26 3.125	EUR	1 000 000	973 339,73	0,17
BOELS TOPHOLDING BV SR SECURED REGS 02/29 6.25	EUR	1 950 000	2 075 205,05	0,37
CITYCON TREASURY BV COMPANY GUAR REGS 03/28 1.625	EUR	2 100 000	1 715 925,07	0,31
ELM FOR FIRMENICH INTERN SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	1 300 000	1 292 035,55	0,23
ENERGIZER GAMMA ACQ BV COMPANY GUAR REGS 06/29 3.5	EUR	1 600 000	1 386 629,55	0,25
NATURGY FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 3.375% 31/12/2049	EUR	3 200 000	3 253 412,90	0,58
IPD 3 BV SR SECURED REGS 06/28 8	EUR	2 900 000	3 115 758,28	0,56
KONINKLIJKE KPN NV SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	1 000 000	1 040 839,45	0,19
KONINKLIJKE KPN NV SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	1 000 000	990 704,36	0,18
LEASEPLAN CORPORATION NV JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	3 950 000	3 997 872,80	0,71
NATURGY FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	1 000 000	934 785,68	0,17
OI EUROPEAN GROUP BV SR UNSECURED REGS 05/28 6.25	EUR	1 600 000	1 692 250,61	0,30
PHOENIX PIB DUTCH FINANC COMPANY GUAR REGS 08/25 2.375	EUR	2 900 000	2 856 831,46	0,51
PPF TELECOM GROUP BV SR UNSECURED REGS 03/26 3.125	EUR	2 350 000	2 370 462,55	0,42
PPF TELECOM GROUP BV SR UNSECURED REGS 09/27 3.25	EUR	1 250 000	1 229 740,11	0,22
REPSOL INTL FINANCE COMPANY GUAR REGS 03/75 VAR	EUR	3 250 000	3 361 336,98	0,60
KONINKLIJKA FRIESLAND SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	1 500 000	1 388 890,73	0,25
SAIPEM FINANCE INTL BV COMPANY GUAR REGS 07/26 3.375	EUR	2 500 000	2 476 029,14	0,44
TELFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	5 800 000	5 693 184,04	1,02
TELFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS VAR	EUR	5 500 000	5 665 833,40	1,01
TELFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	700 000	761 081,52	0,14
TELFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	2 400 000	2 619 818,63	0,47
TELFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	3 700 000	4 038 215,73	0,72
TENNET HOLDING BV JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 100 000	2 051 268,93	0,37
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR 03/25 4.5	EUR	1 400 000	1 424 134,74	0,25
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR 4.375% 09/05/2030	EUR	1 000 000	948 927,90	0,17
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR 09/29 7.375	EUR	5 550 000	6 214 445,45	1,11
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR 01/25 6	EUR	5 050 000	5 246 407,13	0,94
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR REGS 10/28 1.625	EUR	1 455 000	1 250 560,44	0,22
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR REGS 03/27 1.875	EUR	2 050 000	1 900 263,09	0,34
TRIVIUM PACKAGING FIN SR SECURED REGS 08/26 3.75	EUR	1 150 000	1 134 115,63	0,20
UNITED GROUP BV SR SECURED REGS 11/27 4	EUR	1 000 000	954 004,73	0,17
UPC HOLDING BV SR SECURED REGS 06/29 3.875	EUR	1 700 000	1 603 743,22	0,29
VOLKSWAGEN INTL FIN NV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	700 000	778 613,04	0,14
WINTERSHALL DEA FIN 2BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	2 200 000	2 031 542,83	0,36
WINTERSHALL DEA FIN 2BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	1 600 000	1 448 764,38	0,26
TMNL HOLD IV BV SR SECURED REGS 01/29 3.75	EUR	4 136 000	4 012 353,66	0,72
ZF EUROPE FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 03/29 6.125	EUR	2 300 000	2 492 231,40	0,44
ZF EUROPE FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 02/26 2	EUR	2 800 000	2 725 949,46	0,49

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
ZIGGO BOND CO BV COMPANY GUAR REGS 02/30 3.375	EUR	7 350 000	6 345 926,79	1,10
			103 995 677,31	18,56
NORVEGE				
ADEVINTA ASA SR SECURED REGS 11/25 2.625	EUR	900 000	897 087,87	0,16
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 01/49 VAR	EUR	1 000 000	1 055 052,63	0,19
			1 952 140,50	0,35
POLOGNE				
INPOST SA COMPANY GUAR REGS 07/27 2.25	EUR	1 200 000	1 130 024,40	0,20
			1 130 024,40	0,20
PORTUGAL				
BANCO COMERC PORTUGUES SUBORDINATED REGS 03/30 VAR	EUR	700 000	701 978,37	0,13
BANCO COMERC PORTUGUES SUBORDINATED REGS 05/32 VAR	EUR	2 100 000	1 994 402,34	0,36
BANCO COMERC PORTUGUES REGS 02/27 VAR	EUR	800 000	765 186,98	0,14
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 03/82 VAR	EUR	1 800 000	1 644 553,02	0,29
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 04/79 VAR	EUR	4 900 000	5 055 959,65	0,90
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 04/83 VAR	EUR	2 900 000	3 133 743,33	0,56
NOVO BANCO SA SUBORDINATED REGS 12/33 VAR	EUR	2 100 000	2 348 821,00	0,42
TAP SA SR UNSECURED REGS 12/24 5.625	EUR	1 600 000	1 591 825,56	0,28
			17 236 470,25	3,08
SUEDE				
FASTIGHETS AB BALDER JR SUBORDINA REGS 2873% 02/06/2081	EUR	100 000	76 637,36	0,01
HEIMSTADEN BOSTAD AB JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 300 000	585 401,89	0,10
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET SR UNSECURED REGS 09/26 2.375	EUR	950 000	698 722,89	0,12
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET SR UNSECURED REGS 08/27 2.25	EUR	1 250 000	854 086,45	0,15
VERISURE HOLDING AB SR SECURED REGS 07/26 3.875	EUR	2 500 000	2 508 062,58	0,45
VERISURE HOLDING AB SR SECURED REGS 02/28 7.125	EUR	2 550 000	2 762 823,00	0,50
VERISURE HOLDING AB SR SECURED REGS 10/27 9.25	EUR	1 000 000	1 097 666,02	0,20
VERISURE HOLDING AB SR SECURED REGS 02/27 3.25	EUR	2 600 000	2 535 379,17	0,45
VOLVO CAR AB COMPANY GUAR REGS 04/24 2.125	EUR	1 200 000	1 212 629,51	0,22
			12 331 408,87	2,20
ETATS UNIS				
ATLAS LUXCO 4 / ALL UNI SR SECURED REGS 06/28 3.625	EUR	2 200 000	1 942 499,51	0,35
AVANTOR FUNDING INC SR SECURED REGS 11/25 2.625	EUR	650 000	641 019,17	0,11
AVANTOR FUNDING INC COMPANY GUAR REGS 07/28 3.875	EUR	2 250 000	2 252 057,92	0,40
BELDEN INC COMPANY GUAR REGS 03/28 3.875	EUR	1 100 000	1 080 935,79	0,19
BELDEN INC COMPANY GUAR REGS 07/31 3.375	EUR	1 150 000	1 034 904,67	0,18
BELDEN INC COMPANY GUAR REGS 07/27 3.375	EUR	1 400 000	1 381 020,06	0,25
COTY INC SR SECURED REGS 09/28 5.75	EUR	1 000 000	1 077 128,71	0,19
FORD MOTOR CREDIT CO LLC SR UNSECURED 05/28 6.125	EUR	1 850 000	2 073 859,59	0,37
FORD MOTOR CREDIT CO LLC SR UNSECURED 07/24 1.744	EUR	4 700 000	4 672 773,12	0,84
INTERNATIONAL GAME TECH SR SECURED REGS 06/26 3.5	EUR	1 355 000	1 351 792,04	0,24
INTERNATIONAL GAME TECH SR SECURED REGS 04/28 2.375	EUR	800 000	749 552,99	0,13
IQVIA INC COMPANY GUAR REGS 01/28 2.25	EUR	2 350 000	2 238 365,13	0,40

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
IQVIA INC COMPANY GUAR REGS 06/28 2.875	EUR	4 550 000	4 356 571,31	0,78
OLYMPUS WTR US HLDG CORP SR SECURED REGS 11/28 9.625	EUR	2 350 000	2 582 437,85	0,46
ORGANON CO/ORG SR SECURED REGS 04/28 2.875	EUR	3 800 000	3 519 140,67	0,63
CLARIOS GLOBAL LP/US FIN SR SECURED REGS 05/26 4.375	EUR	1 350 000	1 348 237,49	0,24
SILGAN HOLDINGS INC COMPANY GUAR 06/28 2.25	EUR	2 400 000	2 241 090,00	0,40
SILGAN HOLDINGS INC COMPANY GUAR 03/25 3.25	EUR	1 600 000	1 607 066,72	0,29
WMG ACQUISITION CORP SR SECURED REGS 08/31 2.25	EUR	1 200 000	1 065 517,20	0,19
			37 215 969,94	6,64
Titres d'OPC				
OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE				
FRANCE				
ALLIANZ SECURICASH SRI	EUR	72,547	8 983 977,23	1,60
			8 983 977,23	1,60